

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél.: 01 72 04 64 44

Nombre de membres composant le Conseil	45
	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents	30
Absents représentés	11
Absents excusés	4
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE VINGT QUATRE MAI à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 2 mai 2018 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRÉSENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, RHOUMA, MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, Méhadée BERNARD, M. MOKRANI, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. TAGZOUT (à partir du compte-rendu des débats et jusqu'au 1er vœu), HEFAD, Mmes ZERNER (à partir du 1er vœu), OUDART, MACEDO, PAURON, KIROUANE, SIZORN (à partir du 1er vœu), M. ZAVALLONE (jusqu'au point A), Mmes APPOLAIRE, LEFRANC, MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes POURRIOT (jusqu'au point B), BAILLON, Sandrine BERNARD, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme PETER, adjointe au Maire, représentée par M. MAYET,

M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par M. BELABBAS,

Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, représentée par M. MOKRANI,

M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par M. TAGZOUT (à partir du compte-rendu des débats et jusqu'au 1er vœu),

M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,

Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,

M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. BEAUBILLARD,

Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme Méhadée BERNARD,

M. AIT AMARA, conseiller municipal, représenté par Mme SEBAIHI,

Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par M. AUBRY,

Mme PHILIPPE, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,

M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD,

M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. CHIESA (à partir du point A),

M. ZAVALLONE, conseiller municipal, représenté par Mme POLIAN (à partir du point B),

Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON (à partir du point C),

ABSENTS EXCUSÉS

M. TAGZOUT, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance et à partir du point A),

Mme ZERNER, conseillère municipale, (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),

Mme SIZORN conseillère municipale, (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),

M. ALGUL, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance et à partir du point A).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. MAYET ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

(31 voix pour et 10 abstentions: Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON,

M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Daniel Mayet, candidat du groupe Front de Gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens ayant réuni la majorité des suffrages, est élu pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

(31 voix pour et 10 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 12 avril 2018.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

SUITE A UNE ERREUR D'ENREGISTREMENT, LA RETRANSCRIPTION DU COMPTE-RENDU DES DEBATS DEBUTE A PARTIR DU $1^{\rm ER}$ VŒU

VŒU

Vœu contre la contractualisation imposée par l'Etat à certaines collectivités territoriales

Rapporteur: Romain MARCHAND

M. MARCHAND: - « C'est l'Association des Régions de France qui sont reconnues pour leur diversité politique. Toutes se sont élevées contre ces contrats qui remettent en cause la décentralisation, et appellent les communes à refuser de s'engager dans la signature de ces contrats. Et au plan départemental sur les neuf villes concernées par cette contractualisation, sept d'entre elles ont cosigné un courrier à l'adresse de Monsieur le Préfet, pour lui demander audience et lui demander de transmettre leur position de refus extrêmement clair de ces contrats.

Six des sept maires ont été reçus par le préfet, il y a une dizaine de jours, qui a maintenu une position très ferme du point de vue de ces contrats, en disant qu'il ne pouvait y avoir aucune discussion dans l'application de la loi, et pour celles et ceux qui ont eu le loisir de parcourir la circulaire, elle est extrêmement claire. Il y a les formules mathématiques, y compris, qui expliquent à partir de quel moment on a le droit ou pas le droit à telle ou telle modulation, et à partir de quel moment la sanction s'applique à 75 %, ou à 50 % ou à 25 %. Il a maintenu une position très ferme. Dans ces conditions, nous sommes en droit de nous demander à quoi cela servirait de signer ces contrats, si au fond aucune discussion n'est possible, et que l'issue des sanctions qui nous seront imposées est déjà inscrite par avance dans la loi.

Le but du vote, qui est proposé ce soir par la majorité municipale, est de montrer la détermination du Conseil municipal dans sa diversité, et dans son unanimité je l'espère, pour défendre les intérêts de la commune et de ses habitants.

Je souhaiterais pour conclure, avant de lire le texte du vœu, rappeler ici l'appel qui a été formulé par les groupes de la majorité municipale à l'occasion de la conférence des présidents, en direction des deux groupes d'opposition, qui ont par ailleurs par le passé, pour certains, déjà manifesté une opinion opposée au principe de ces contrats, un appel à ce que ce soir le vœu puisse être adopté unanimement. C'est, non pas pour gommer les divergences politiques qui peuvent exister dans cette enceinte, mais pour bien montrer au représentant de l'Etat toute la détermination de notre Conseil municipal uni, qui représente les Ivryens dans leur diversité, pour défendre leurs intérêts, et derrière eux la commune comme socle de la démocratie locale.

Je vais prendre deux minutes si je peux me permettre, pour lire le vœu avant de laisser la parole.

« Vœu contre la contractualisation imposée par l'Etat à certaines collectivités territoriales. Des décisions lourdes et menaçantes pour l'avenir de nos communes sont à nouveau en passe d'être prises par le président de la République et son gouvernement qui vont encore réduire et supprimer des services et des activités pour les usagers.

Tous les maires des communes de plus de 60 millions d'euros de budget de fonctionnement sont en ce moment convoqués par les préfets. L'Etat veut imposer des contrats, sorte de pacte financier, avec les collectivités territoriales qui s'engageraient à stopper leurs dépenses. Leur budget de fonctionnement ne pourra pas augmenter de plus de 1,2 %, ce qui correspond peu ou prou à l'inflation. Il n'y a pas de marge de négociation, que la ville signe ou pas ce contrat, des sanctions financières seront appliquées en cas de non-respect de celui-ci.

Ce diktat gouvernemental n'est pas acceptable, car c'est une remise en cause inacceptable de l'autonomie communale, après le plan de redressement des finances publiques de 2015 qui prive chaque année le budget de la ville de 20 millions d'euros, et alors que la décision gouvernementale de supprimer la taxe d'habitation laisse craindre de nouvelles pertes de recettes, qui pourraient être mobilisées au profit du service public rendu aux Ivryens, ou de l'avenir de notre territoire.

Il ne tient pas compte des programmes municipaux adoptés par la population et méprise le vote des citoyens qui souhaiteraient un autre projet que celui du gouvernement pour leur ville.

Il ne permet pas de bien gérer, car l'un des rôles du service public local est de consentir à certaines dépenses de court terme qui apportent plus qu'elles ne coûtent à long terme : embauches au CMS, subventions au logement social, rénovation énergétique, etc.

Enfin, c'est une remise en cause de la décentralisation au profit d'une gestion technocratique qui vise à dessaisir les citoyens de leur choix.

Les habitants d'Ivry et des autres communes de France, ont-ils trop de services culturels, de logements accessibles, d'aide aux personnes âgées, de services sportifs et de santé, d'espaces verts et de crèches ? Nous ne pouvons pas nous résoudre à cet affaiblissement des services publics locaux vis-à-vis des habitants.

Les Ivryennes et les Ivryens ont décidé et choisi un programme municipal dont ils et elles attendent la réalisation. Cette remise en cause du pouvoir des communes, de gérer leurs recettes et leurs moyens financiers, est une régression grave vers la recentralisation qui permet à l'Etat de décider à la place des communes et des habitants.

L'Association nationale des Maires de France, des régions de France, l'Assemblée des départements de France s'associent dans une même protestation contre la contractualisation et appellent le Président Macron et le gouvernement au dialogue. Face à la gravité de la situation, le Conseil municipal d'Ivry appelle le président de la République et le Premier ministre à supprimer ces mesures. »

Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU - « Merci Romain Marchand. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Sandrine Bernard. »

Mme Sandrine BERNARD. - « Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous avons longuement hésité à la lecture de ce vœu sur la position à tenir, entre abstention et opposition.

D'une part, nous ne supportons plus le ton, avec lequel vous vous adressez aux autorités de l'Etat. Quels que soient vos désaccords, vos sujets de controverse ou de colère réelle, la politique au sens noble, la vie publique, appelle une rigueur, une éthique et un respect respectif entre représentants de l'ordre public et de la représentation nationale.

Nous ne souhaitons pas nous associer aux agitations, au détournement de cette instance qu'est le Conseil municipal, pour faire de la politique nationale ou internationale, ou participer au dénigrement de l'Etat.

Par ailleurs, nous ne sommes pas d'accord avec votre argumentation. Elle tend à créer de la confusion. Par exemple, il n'y a pas de mise sous tutelle de la ville. Vous donnez toujours le sentiment que l'on vit en dehors du monde, en autarcie, comme un village gaulois. Nous l'avons déjà exprimé, nous sommes lassés de cette posture.

D'autre part, sur le fond, même si nous sommes partagés sur le principe même de la contractualisation et de ses modalités d'application imposées par l'Etat aux communes, dont certaines, et ce n'est pas notre cas, peuvent être fortement affaiblies, nous ne pouvons que reconnaître une certaine efficacité.

Pour Ivry cette contractualisation vous a conduits, pour la première fois depuis très longtemps, à stabiliser la fiscalité locale et à stopper l'inflation de la dépense publique. Notre ville a des moyens bien supérieurs à des villes de même strate, et contrairement à ce que vous voulez laisser entendre, elle ne mène aucune politique publique totalement révolutionnaire. De très nombreuses communes pratiquent le quotient familial, donnent la priorité à l'éducation, ont des centres de santé, proposent des séjours, ont des centres communaux d'action sociale avec des actions d'accompagnement pour les plus fragiles, etc. Beaucoup de villes ont une proportion importante de services menés en régie et 65 % de masse salariale, même avec des ressources bien moindres.

En revanche, les efforts engagés pour réduire les frais induits et les gaspillages sont insuffisants. Depuis des années, nous dénonçons des dérives et appelons à réduire la voilure. Depuis des années, nous donnons des exemples précis et affirmons qu'il est possible de réduire les coûts sans réduire les services publics.

Nous considérons donc, je précise bien pour Ivry, que cette contractualisation est factuellement une protection pour les Ivryens contre les hausses d'impôts systématiques.

Nous appelons une fois de plus à faire des économies et à renforcer les efforts en vue de la transparence de la gestion municipale, d'une gestion éthique et exemplaire, et de l'implication des citoyens aux choix budgétaires de la commune.

Nous n'approuvons pas pour autant ces mesures, et espérons bien évidemment que la commune saura faire prendre en compte, dans son dialogue avec l'Etat, parce que là aussi, il y a exagération, il y a des marges de manœuvre, le développement de la ville à venir pour pouvoir adapter les services publics aux évolutions de la population.

Nous ne voterons pas contre, nous nous abstiendrons sur ce vœu. »

M. BOUYSSOU - « Merci, Mehdy Belabbas. »

M. BELABBAS. - « Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je tenais tout d'abord à remercier les collègues du groupe Front de Gauche qui nous ont fait cette proposition de vœu au nom de notre majorité municipale sur un sujet qui concerne mon activité, la délégation que vous m'avez confiée, chers collègues et Monsieur le Maire.

Ce sera donc une explication de vote plutôt courte, que je vous ferai ce soir, parce que j'ai déjà eu l'occasion de vous donner un certain nombre d'éléments de réponse à ce sujet lors de la présentation du vote du budget, le 12 avril dernier.

Le fameux contrat instauré par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018 - 2020, se présente comme un outil budgétaire pour lutter contre les déficits et la dette publique. Cet objectif pourrait apparaître louable, et manifestement, il convainc notre collègue Sandrine Bernard, s'il ne cachait pas derrière, une tout autre démarche visant à une puissante recentralisation des responsabilités publiques vers l'Etat au détriment des collectivités territoriales.

Ce n'est pas une tutelle réelle, mais elle en a tous les leviers. L'instauration d'une jauge limitative de 1,2 % à l'évolution des dépenses de fonctionnement pour les collectivités, dont les dépenses de fonctionnement dépassant les 60 millions d'euros, ainsi que la suppression programmée de la taxe d'habitation à l'horizon 2020 apparaissent comme les deux mâchoires d'un même piège.

Parce que c'est bien le mot. C'est un piège politique et technocratique qui foule aux pieds les principes constitutionnels de la décentralisation, remette en cause à long terme la libre administration des collectivités territoriales et mutile l'autonomie fiscale de ces dernières.

Certes, cette jauge peut être modulée à la baisse ou à la hausse au sein d'une fourchette comprise entre 0,15 et 0,45. Mme Sandrine Bernard évoquait des marges en fonction de critères que notre collègue Romain Marchand a déjà évoqués tout à l'heure. Malheureusement, lors des premières rencontres avec le Préfet, nous nous sommes heurtés à un mur, à une volonté de ne pas discuter. Et ça, c'est la réalité. Ce n'est pas une vue de l'esprit, ce n'est pas de la posture.

Il faut bien avouer qu'il s'agit d'éléments, en plus, qui sont bien dérisoires au regard des enjeux décisifs pour l'avenir de nos collectivités et des politiques, et pour l'ambition que nous avons à Ivry pour une ville plus solidaire, et demain plus écovertueuse.

Enfin, permettez-moi quelques précisions syntaxiques concernant le mot contrat. Selon le dictionnaire Larousse, un contrat est une convention, accord de volonté, ayant pour but d'engendrer une obligation d'une ou de plusieurs personnes envers une ou plusieurs autres. Dans ce cas présent, le consentement des parties est pour le moins discutable. Ainsi, le caractère asymétrique de ce dispositif semble empêcher toute véritable négociation, comme cela doit pourtant être le cas dans le cadre d'une authentique démarche contractuelle.

Les collectivités ne peuvent décemment pas devenir de simples chambres d'enregistrement avec un document imposé d'en haut, sans aucune marge de discussion. Nous devons tout faire pour faire échec à ce diktat. S'ajoute à ce tableau, déjà bien sombre, un système de pénalités tout aussi ubuesque, car si nous signons ce contrat, une retenue de 75 % du dépassement observé sera opérée sur nos recettes fiscales de l'année suivante. Et si nous refusons, je l'ai déjà dit et Romain Marchand l'a rappelé, la pénalité sera alors de 100 %.

Drôle de contrat en effet, pouvant se résumer de la manière suivante : « Circulez, il n'y a rien à négocier. »

Sur le fond comme sur la forme, cette démarche est condamnable et contre-productive. L'examen de ce contrat, à l'occasion de notre prochain Conseil municipal, nous offrira une nouvelle opportunité d'exprimer notre profonde opposition face au caractère profondément injuste de ce dispositif.

Emmanuel Macron a été élu sur la promesse d'un fonctionnement renouvelé de la politique, un fonctionnement plus horizontal, plus démocratique. Malheureusement, le Président Macron serait finalement plus autoritarisme et plus jacobin que ses prédécesseurs. Je rappelle qu'il n'a jamais été élu local. Il n'a que méfiance et suspicion envers les pauvres élus locaux que nous sommes et qui tentons chaque jour d'apporter des solutions face aux défis du quotidien. Pour lui, les maires doivent être mis au pas, et ce par tous les moyens possibles.

Ce n'est pas la conception que les écologistes se font de la politique et de la citoyenneté. Emmanuel Macron par sa politique autoritaire, et finalement bien à droite, finit par discréditer une cinquième République déjà bien abîmée.

On nous accuse de manquer de respect ou d'éthique vis-à-vis des propos ou des politiques menées par le gouvernement en place, mais ce gouvernement a-t-il du respect et de l'estime pour les élus locaux que nous sommes ? J'en doute.

Par conséquent, les élus écologistes d'Ivry approuvent ce vœu dont ils partagent l'esprit et la lettre. Je vous remercie. »

- M. BOUYSSOU « Merci Mehdy Belabbas. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Bouillaud. »
- M. BOUILLAUD. « Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Nous soutiendrons ce vœu, car nous croyons en l'autonomie et dans la libre administration des collectivités territoriales. C'est la raison pour laquelle nous tous sommes engagés dans la gestion et les orientations de notre commune. Le contrôle doit pouvoir être effectué par le citoyen, par son vote, conformément aux grands principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et notamment son article 15.

A travers cette contractualisation, le gouvernement marque sa défiance vis-à-vis, à la fois du citoyen, mais également des 500 000 élus locaux que nous sommes. Le gouvernement et son président de la République doutent de la capacité des élus locaux à gérer raisonnablement une collectivité territoriale. Cette défiance vis-à-vis des collectivités territoriales ne date pas d'aujourd'hui.

La clause générale de compétence est régulièrement remise en cause, la baisse drastique de la DGF et la suppression progressive de la taxe d'habitation sont une remise en cause en ellemême de l'autonomie des collectivités territoriales.

Au-delà du caractère orienté de la rédaction du vœu qui met en opposition le programme municipal et le programme national pour lequel les électeurs se sont aussi portés, nous soutiendrons ce vœu. Mais j'ose espérer, au-delà des clivages politiques, que si la droite dirigeait cette commune, en opposition avec la politique que vous menez depuis des années, vous le savez, vous voteriez également contre cette politique de contractualisation imposée par l'Etat même si ce jour, elle vous arrangerait sans doute. Car au-delà de la défense de votre projet politique auquel nous nous opposons fermement, nous défendons avant tout les collectivités territoriales et les agents qui la composent. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU - « Merci, Monsieur Bouillaud. Mourad Tagzout. »

M. TAGZOUT. - « Merci. Nous voterons le vœu. Je voudrais néanmoins préciser la lecture que font les élus de la France insoumise et leur position vis-à-vis de cette contractualisation.

D'ici au 30 juin, les 322 collectivités locales les plus importantes au regard de leur budget de fonctionnement, parmi lesquels notre ville, sont sommées de signer un contrat financier avec l'Etat visant à la baisse de leurs dépenses de fonctionnement. Disons-le tout net, cette façon de faire est grossière, inefficace, mais aussi antidémocratique, en ce qu'elle rompt le principe de libre administration des communes.

Se vantant vouloir établir un nouveau paradigme dans ses relations avec les collectivités, le gouvernement a fait adopter dans la loi de finances 2018, le principe de contractualisation. Au premier semestre 2018, les collectivités, dont les dépenses sont supérieures à 60 millions d'euros de budget principal, doivent ainsi passer un contrat d'une durée de trois ans avec l'Etat. Celui-ci repose sur la limitation de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an.

Ces 1,2 % ont été décidés sur un coin de table, comme la barre fatidique des 3 % du déficit au niveau européen dont ils découlent. Ils correspondent à l'objectif de baisse du déficit des collectivités locales de 2,6 milliards d'euros par an sur cinq ans, pour atteindre les 13 milliards d'euros promis par Monsieur Macron à Bruxelles.

Le même Monsieur Macron ne rappelait-il pas d'ailleurs, encore le 10 mai dernier, devant le parterre des maîtres de Bruxelles, réunis à Aix-la-Chapelle, que pour lui, je le cite: « la baisse de la dépense publique est la seule condition pour avancer en Europe ». Cette nouvelle épée de Damoclès qui pèse sur la tête des collectivités s'inscrit en dehors de toute réalité. Elle ne prend en compte ni l'inflation ni l'évolution des carrières des agents, ni l'augmentation de la population. Ainsi, l'inflation estimée à 1,1 % en 2018 est envisagée à 1,75 % en 2022. Dans le même temps, les carrières des agents vont continuer à progresser et le glissement vieillesse technicité, ou GVT va logiquement augmenter.

Enfin, l'évolution de la population est estimée en fourchette basse à 0,45 % de hausse par an. L'un dans l'autre pour maintenir un niveau de service par habitant constant, ce sont au bas mot plus de 3,5 points de baisse des dépenses que les collectivités devraient supporter d'ici 2022.

Face à ce coup de rabot, et alors même que la baisse des dotations continue depuis 2011 a désorganisé le service public local, cette approche purement comptable ne peut que se traduire par l'abandon de services rendus, ou par leur privatisation.

Alors même que la suppression de 120 000 agents est annoncée pendant le quinquennat, soit le plus grand plan social que n'ait jamais connu le pays, depuis la libération, c'est toujours moins de service public et donc moins de cohésion et de capacité à bien vivre, qui est programmé.

La contractualisation est par ailleurs un marché de dupes. Si l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement n'est pas tenu, cela a été dit, la dotation globale de fonctionnement octroyée par l'Etat se verrait amputée de 75 % du dépassement, 100 % pour les communes qui auraient refusé de signer le contrat.

A l'inverse la majoration du taux de subvention des opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local reste de l'ordre de la possibilité. Le genre de promesses que l'Etat ne nous a que trop habitués à ne pas tenir.

Mais refuser cette contractualisation est une question de principe, tant elle met à mal le principe constitutionnel de libre administration des collectivités. L'air de ne pas y toucher, l'Etat continue à reprendre la main, notamment sur les communes déjà dessaisies des compétences essentielles, lors de la loi NOTRe, privées du levier de la fiscalité locale, la suppression de la taxe d'habitation en étant le dernier exemple en date, l'étranglement financier s'inscrit donc désormais dans la loi, et comble du cynisme exige le consentement contraint de ceux qui en sont victimes.

Cet autoritarisme va même jusqu'à remettre en cause l'exercice démocratique lui-même et la souveraineté des administrés. La contractualisation exige en effet des élus locaux qu'ils engagent leur évolution budgétaire pendant trois ans, soit au-delà de leur propre mandat. Là où l'élaboration du budget est le poumon de la vie démocratique locale, celui-ci se verrait corseté, y compris pour les choix des majorités futures qui seront pourtant décidées en 2020 par les citoyens et les citoyennes.

L'Etat dessaisit les communes de leur choix pour imposer les siens, effaçant en cela, le premier échelon démocratique de notre pays. C'est pourquoi, dès le Conseil municipal du 15 février, le groupe des élus France insoumise s'est clairement exprimé contre une telle contractualisation. Il réitère son souhait de ne pas voir Monsieur le Maire et le Conseil municipal céder au chantage de Monsieur Macron, et appelle à refuser collectivement ce recul démocratique. Merci. »

- M. BOUYSSOU « Merci Mourad Tagzout. S'il n'y a pas d'autres inscrits, je repasse la parole au rapporteur du vœu, Romain Marchand, qui a quelques précisions à apporter, puis je prendrai la parole ensuite. »
- M. MARCHAND. « Non, ce n'est pas des précisions, c'est simplement pour réagir à l'intervention de notre collègue du groupe PS, et pour déplorer une position que franchement, je considère comme une posture d'opposition systématique.

Je pense que nous pouvons être en désaccord politique, et parfois pouvoir nous rassembler sur des enjeux qui dépassent certains clivages. Je pense qu'on peut être pour la réduction de la dépense publique, on peut même être opposé au programme municipal que nous portons et pour lequel nous avons été élus, et voir ce qu'il y a de dangereux pour le devenir de la commune dans ces contrats, et pour la libre administration des collectivités territoriales.

Je l'ai dit, il y a des maires de toutes tendances politiques qui se sont opposés à ces contrats. Certains ont déjà annoncé qu'ils ne les signeraient pas, d'autres réfléchissent au regard de la nature des sanctions qui pèse sur les épaules de chacun.

Je connais un maire de droite qui a massivement réduit la dépense publique dans sa commune ces dernières années, avec évidemment pour les élus de notre sensibilité politique qui siègent dans son Conseil municipal, une opposition vigoureuse, et qui se retrouve cette année obligé de faire de nouvelles dépenses, parce qu'il met en place un nouveau service, et qui ne peut pas le faire à cause de ce contrat.

Je pense que, quelle que soit la couleur politique des élus locaux, quelle que soit la vision que nous pouvons avoir du périmètre du service public et de la nécessité de réduire ou non la dépense publique, on peut être ensemble opposés à ces contrats, et qu'il n'y a donc pas de travestissement de la position de chacun.

Et, si je vais jusqu'au bout, je pense qu'en continuant comme cela, et en laissant faire ce que le gouvernement actuel est en train de faire avec ces contrats, c'est-à-dire reprendre la main sur la gestion des collectivités, d'ici quelques années, nos oppositions politiques, entre nous, n'auront plus aucune valeur, parce que finalement, les uns et les autres, on sera obligé de gérer tous de la même façon, parce qu'on n'aura plus aucune marge de manœuvre.

Je suis un peu triste et déçu de cette position. Je crois que pour l'avenir de la commune, c'est dommage. »

M. BOUYSSOU - « Je voulais aussi préciser en direction de Monsieur Bouillaud, qu'effectivement si les rôles étaient inversés dans cette assemblée, je pense qu'il y aurait des choses qui seraient votées par nous sur des questions de fond.

J'ai la chance d'animer depuis un an et demi maintenant l'Association des Maires du Val-de-Marne, qui est un espace de coopération, d'échanges et de débats, et j'avoue que sur toutes les questions qui touchent à la défense du fait communal, les prises de position des uns et des autres, de droite comme de gauche, sont souvent, et j'en suis le premier étonné, beaucoup plus unitaire qu'au sein de ce Conseil municipal.

Sur la question de la contractualisation par exemple, s'est tenue une Assemblée générale des maires du Val-de-Marne au cours de laquelle toutes les tendances politiques en présence, j'ai en tête, notamment les prises de position de Laurent Cathala pour Créteil, qui est concerné par ce contrat, étaient très opposées à cette forme et à cet article de la loi de finances. C'est même Laurent Cathala qui disait : « je ne comprends pas comment Fabius a pu laisser passer un tel truc au niveau du Conseil constitutionnel, puisque c'est une remise en cause sans précédent de la libre administration des communes et de la Constitution en tant que telle. Cet article de la loi de finances a été validé, et c'était à l'origine de l'étonnement de beaucoup. »

Il y a des moments, il y a des sujets sur lesquels effectivement, il y a des convergences objectives avec toutes les différences politiques qui nous animent et qui animent le débat démocratique dans ce pays, mais qui font que sur un certain nombre de sujets, on arrive à s'entendre, et parfois même à agir ensemble.

D'ailleurs on est en train d'organiser avec le maire d'Alfortville, le maire de Charenton, le maire de Vitry, vous voyez trois tendances politiques différentes dans le département, on tente de créer des rassemblements coordonnés à l'échelle de nos villes pour protester contre la fermeture de nuit d'un certain nombre de nos commissariats. On va le faire ensemble, on va le porter ensemble, en lien avec les syndicats de police. Il y a quand même des gros sujets qui intéressent la vie quotidienne de nos populations, sur lesquels on se rassemble, et c'est très bien.

Dans le sens de ce qu'a dit Romain Marchand d'ailleurs, sur l'intervention de Sandrine, je suis un peu étonné sur la volonté de dépolitisation complète, pas par Sandrine, mais en général la petite musique qui existe autour de ça, sur l'idée: « vous n'êtes pas respectueux des structures de l'Etat, etc. J'ai relu le vœu au prisme de ce que vous disiez, je ne vois pas ce qu'il y a d'irrespectueux dans ce vœu. Il y a une prise de position, une prise d'opposition politique par rapport à un élément de la gestion de l'Etat. Cette prise de position est respectueuse et on est tout à fait légitime à la prendre, et à la porter.

De même que la notion de mise sous tutelle, à partir du moment où l'Etat nous contraint à un dictat, à une contractualisation, et nous oblige à ne pas faire évoluer nos dépenses de 2017 à 2018, au-delà de 1,2 %, cela correspond à une mise sous tutelle. Je ne sais pas comment on peut appeler ça autrement. Mourad Tagzout l'a très bien développé en rappelant le GVT, en rappelant, etc., 1,2 % cela se traduit forcément, dans un contexte comme celui d'Ivry par une réduction de la dépense publique, et une réduction des services publics.

Je veux bien que l'on entretienne sempiternellement l'idée qu'il y a des gâchis dans la dépense publique aujourd'hui à Ivry, parfois il faut donner des exemples pour que les personnels concernés, et les services qui portent les missions d'une façon ou d'une autre, qui seraient des gâchis... Il faut apprécier les choses de ce point de vue. En matière de respect et d'éthique, je pense que parfois il faut aller un tout petit peu plus loin, ou un tout petit peu moins loin.

Sur l'affirmation qui est, « toutes les communes font pareil, des CMS il y en a partout, des quotients familiaux, il y en a partout. » C'est faux, des CMS, il n'y en a même pas 15, je crois, dans le département. En France il doit rester une douzaine ou une quinzaine de CMS sur l'ensemble des communes. Des centres municipaux de santé soutenus par le bien commun de la municipalité, il y en a très peu. Ce n'est pas partout les CMS.

Oui, il y a des maisons de santé. Il y a des villes qui mettent à disposition des médecins libéraux, des infirmières libérales. Ce n'est pas tout à fait pareil. CMS, on mène des actions de santé publique. Ce n'est pas la Sécu qui couvre l'intégralité des dépenses d'un CMS comme Ivry.

Le QF oui, tout le monde a des QF. Mais ce qu'il faut regarder, c'est ce qui est pris en compte dans le reste à vivre, c'est ce qui est pris en compte dans la tarification. Je n'arrive jamais à mon souvenir tellement c'est bas, mais je crois que le plus bas tarif de la restauration scolaire est à 0,40. On peut aller regarder partout, dans toutes les villes du département où il y a effectivement des quotients familiaux qui sont pratiqués.

Le minimum, et le maximum, et le fait que dans notre quotient, il n'y ait pas de tranches, c'est un effort considérable par rapport à l'accès à des droits fondamentaux. Donc, ce n'est pas partout pareil, et ce sont ces choix politiques qui au bout d'un certain moment vont être remis en cause et vont être empêchés.

Un dernier mot quand même pour vous traduire mon état d'esprit, puisque c'est moi qui suis censé avant le 30 juin signer ce contrat. D'abord ce contrat, si contrat il y a, et si on ne gagne pas la correction de cet article de la loi de finances, il devra passer au Conseil municipal du 28 juin. C'est évident que nous allons, avec l'adjoint aux finances, avec le Bureau municipal, mesurer le risque que nous prendrions par rapport aux recettes fiscales de 2019. Il faut qu'on le mesure. On ne va pas prendre un risque sans l'avoir mesuré.

Je suis dans l'état d'esprit effectivement de ne pas signer ce contrat, tellement je suis en colère sur cette remise en cause de la libre administration des communes.

Mais ni moi ni le Bureau municipal ne sommes des irresponsables, et n'allons faire n'importe quoi sur une posture politique et prendre peut-être le risque d'avoir une ponction sur les recettes fiscales 2019 de 250 000 euros ou de 300 000 euros. C'est à peu près dans cette fourchette que le risque est mesuré aujourd'hui par les services. Il faudra que l'on réfléchisse, et c'est le Conseil municipal qui en débattra.

Mais si je devais, je dis bien si je devais signer ce contrat, ce serait dans les cris et la colère, et ce ne serait pas volontairement. Il faudra vraiment qu'on en débatte au Conseil du 28 juin, et on n'aura plus que deux jours pour signer, ou ne pas signer et mesurer ensemble les risques. Le débat que l'on a ce soir est utile aussi à préparer celui du 28 juin.

Je voudrais aussi rectifier quelque chose, les 0 % de réévaluation de la fiscalité, ce n'est pas lié à la contractualisation. Parce que si nous avions eu un point ou un point et demi, c'est-à-dire 900 000 euros supplémentaires de budget, même si on ne pouvait pas les dépenser dans le cadre du budget de fonctionnement à cause de la contractualisation, on aurait tout à fait pu les mettre en autofinancement pour moins s'endetter, essayer de réduire un endettement qui est raisonnable à Ivry, pouvoir développer un investissement. Faire la corrélation stricte entre cette contractualisation en perspective et le 0 %, ce n'est pas exact.

Ce qui nous a conduits, Mehdi l'a exprimé d'ailleurs le mois dernier, c'est l'incertitude sur la suppression de la taxe d'habitation qui laisserait le résiduel décidé par les communes figurer sur la fiche d'imposition des habitants. C'est-à-dire tu parlais de pièges et de mâchoires tout à l'heure, Emmanuel Macron fait un cadeau en supprimant la taxe d'habitation, tiers par tiers, des habitants, et le maire d'Ivry et son Conseil municipal augmentent les impôts et provoquent un résiduel et l'existence d'une taxe d'habitation qui serait là. Il y a quand même un piège politique qui n'est pas innocent de la part du gouvernement qui prépare la grande razzia de 2020 qu'il entend faire. C'est hyper politicien. Il faut quand même qu'on se dise comment on réfléchit à cela, et comment on ne met pas les Ivryens dans une situation délicate de ce point de vue.

Et l'autre question qui est spécifique à Ivry, c'est qu'en 2021, personne ne l'ignore, parce que ces sujets sont regardés à la loupe par les uns et par les autres, nous aurons l'obligation d'instaurer à Ivry une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui jusque-là n'existait pas.

Une certaine somme passera du fonds de compensation des charges transférées aux territoires et reviendra vers le budget communal et sera assumée en direct par les locataires sur leurs charges locatives récupérables et par les propriétaires sur la base de leur taxe foncière, et non pas de leur taxe d'habitation.

C'est aussi cela qui nous amène à dire prudence sur la réévaluation des impôts, puisque ce mouvement va s'opérer, mais cela n'a strictement rien à voir, je le dis, avec la perspective de ce contrat. Ce sont deux domaines de réflexion tout à fait tout à fait différents.

Pardon d'avoir été un peu long. Je mets donc ce vœu aux voix. Qui est pour son adoption ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le vœu est adopté au-delà de la majorité municipale, ce qui est une excellente chose et un bon signe qui sera envoyé au gouvernement. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Front de Gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens au nom de la majorité municipale contre la contractualisation imposée par l'Etat à certaines collectivités territoriales.

(41 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE

PREVENTION

A) Conseil scientifique de la Ville

Présentation du rapport sur l'économie parallèle

Information

Rapporteur: Philippe BOUYSSOU

M. BOUYSSOU. - « Le point suivant va être mis en débat et va m'amener dans quelques instants à proposer une suspension de séance pour passer la parole à Daniel Kunth, qui sera le rapporteur, qui préside et qui anime le Conseil scientifique que j'évoquais tout à l'heure. Je voudrais vous dire quelques mots. Le rapport qui vous est présenté ce soir sur l'économie parallèle s'inscrit dans la continuité du vœu que nous avions voté il y a environ un an, c'était d'ailleurs sur proposition du groupe Europe Ecologie Les Verts pour la légalisation et l'encadrement de la distribution du cannabis.

En 2016, après de nombreuses discussions, j'ai donc proposé au Conseil scientifique de bien vouloir travailler sur cette question afin d'en appréhender la réalité et notamment son ampleur, ses ressorts et ses dynamiques. Je profite de ce moment pour saluer et remercier l'ensemble des membres de ce Conseil scientifique et du groupe de travail qui s'est attelé à ce rapport, chercheurs, spécialistes, pour leur engagement et leur investissement dans le travail qui a été accompli et qui, de mon point de vue est d'une grande qualité.

Comme vous le savez, mon prédécesseur Pierre Gosnat avait pris l'initiative d'installer un Conseil scientifique à Ivry afin de nourrir nos réflexions, d'aider à la prise de décision du politique sur les enjeux locaux et d'éclairer un certain nombre d'enjeux auxquels nous sommes confrontés dans la gestion locale.

Depuis que j'ai l'honneur et le plaisir d'être maire d'Ivry, c'est la deuxième fois que le Conseil scientifique produit en direction de notre assemblée communale un rapport. Cela avait été le cas au moment de notre débat sur les rythmes scolaires, où le Conseil scientifique avait fait un travail de même nature, avait produit des éléments de réflexion, avait conclu, dans les préconisations, que ce qui devait être maintenu, c'était le samedi matin au regard de ce qu'avaient apporté les chronobiologistes.

Bien évidemment, nous nous étions engagés dans un débat avec la communauté scolaire qui nous a conduits à ce moment-là à prendre une décision exactement inverse à la préconisation que faisait le Conseil scientifique, mais c'était suite à une concertation et une consultation de l'ensemble des Ivryens. Néanmoins, le Conseil municipal avait déjà, à l'époque, était alimenté par les réflexions du Conseil scientifique sur ce point. La pertinence de ce rapport à l'époque n'est d'ailleurs pas démentie par les faits aujourd'hui.

Pour remplir cette mission sur les économies parallèles, les membres du Conseil ont travaillé à la fois dans une approche quantitative, à partir de données scientifiques, économiques et sociologiques sur le sujet, mais aussi dans une approche qualitative en interrogeant les différents acteurs locaux concernés par cette problématique, administration, associations, experts, institutions juridiques et judiciaires.

La démarche qui est également transversale nous permet aujourd'hui d'avoir un état des lieux précis, sans présupposé ni jugement de valeur, sur les questions de ces économies parallèles.

Dans quelques minutes, ce rapport vous sera présenté par ceux qui l'ont établi, mais permettez-moi avant de leur passer la parole de reprendre une des principales préconisations qui a d'ailleurs été étudiée dans la commission citoyenneté, puisqu'avant ce conseil il y a eu l'occasion pour les élus de la commission d'en débattre. Une des principales préconisations issues de ce rapport est la remise en question fondamentale de la politique de prohibition et de répression pour répondre à la question des trafics de drogue dans notre pays.

Cet avis, de mon point de vue et nous l'avions voté dans ce sens d'ailleurs, relève du bon sens. Il relève du constat d'échec des politiques de répression et s'appuie sur des politiques alternatives menées avec succès dans des pays voisins. C'est avec une certaine fierté que je défends cette préconisation ce soir au sein de notre assemblée, une proposition à l'exact opposé des orientations données par le président de la République il y a deux jours, lors de la cérémonie d'enterrement du plan Borloo en faveur d'une relance de la politique de la ville.

L'Ancien monde, c'est celui des politiques répressives qui sont en échec, et c'est pourtant dans ce sens que le président de la République a décidé de persévérer, ce qui est dommage. C'est une erreur, voire une faute, celle du conservatisme, du dogmatisme et de l'immobilisme. Une autre politique est possible dans ce domaine, comme dans d'autres, nous sommes ici pour en débattre.

Je fais une petite prévention d'avance, on pourrait se dire « oui, c'est encore une fois un sujet de politique nationale, etc. », mais je ne peux pas m'empêcher d'avoir en tête les discussions que j'ai eues pendant les assises de la ville avec beaucoup d'habitants qui souffrent aujourd'hui de l'existence de trafics dans leur proximité immédiate, des actes de délinquance que cela souvent entraîne autour de ces économies parallèles.

Ivry n'est pas la ville la plus affectée et la plus atteinte par cela, mais c'est quand même une réalité et il y a de la souffrance dans la population autour de ces sujets. J'ai noté sur beaucoup de discussions qu'à partir du moment où on commence à poser les choses en termes économiques, en termes de compréhension des mécanismes qui sont derrière, cela éclaire, soulage, ouvre la discussion et cela permet d'avancer sur des solutions alternatives et sur des possibles. C'est un sujet qui intéresse Ivry, pas qu'Ivry, mais qui intéresse Ivry aussi.

Je vous propose une suspension de séance. Je crois que l'on a dû prévoir un micro qui est là pour passer la parole à Daniel Kunth. Je n'ai pas nommé tout le monde, mais bien évidemment, je salue l'ensemble des membres présents et je te passe la parole Daniel Kunth. »

M. BOUYSSOU procède à une suspension de séance.

M. BOUYSSOU - « Merci Daniel Kunth. Il va falloir que je rouvre officiellement la séance, donc je vais te demander de bien vouloir regagner ta place dans le public, parce que si tu restes assis, en tant que non-élu à la table du Conseil, cela va invalider toutes les délibérations qu'on prendra ce soir. Je suis obligé de faire respecter le protocole.

Merci en tout cas à toi et à l'ensemble des membres du Conseil scientifique, Alicia Akkari qui a été le relais de l'administration et de la sphère municipale auprès du Conseil scientifique pour aménager et travailler sur toutes les questions de facilitation administrative de recherches, etc.

C'est une contribution importante au travail du Conseil scientifique, et sans laquelle la mission confiée par la ville n'aurait pas de sens et beaucoup de difficultés sans doute à aboutir. C'était important de le souligner. »

M. BOUYSSOU procède à la réouverture de séance.

- M. BOUYSSOU « Je rouvre la séance de notre Conseil. Je prends les inscrits. Je précise tout de suite qu'on ne va pas rentrer dans une logique, c'est impossible dans le cadre du conseil, de questions-réponses ou de réactions et droit de réponse au Conseil scientifique, c'est le rôle des commissions. La commission Accès au savoir et Citoyenneté se sont conjointement réunies, elles ont pu, je crois, dialoguer avec le Conseil scientifique, et c'est le résultat de tout ça qui, à mon sens doit être abordé par les uns et par les autres ce soir. Qui souhaite intervenir ? Atef Rhouma. »
- M. RHOUMA. « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, le sujet de la drogue est un sujet tabou, rarement abordé en profondeur par les collectivités locales, comme nous sommes en train de le faire avec la mise en débat de ce rapport.

Je tiens à remercier dans un premier temps les membres du Conseil scientifique qui l'ont réalisé et qui nous ont alimentés d'analyses, pour la réflexion et de nombreuses préconisations. Je tiens également à remercier notre maire d'avoir eu le courage politique de poser ce débat et réfléchir à une action politique municipale qui tente de répondre aux problématiques de la consommation et du trafic de cannabis, et à celles qui sont liées à ces pratiques.

Bien souvent les politiques se contentent de la politique de l'autruche ou de confronter l'opinion publique majoritaire en faisant semblant de croire que la prohibition et la répression sont les seules politiques possibles. Dans la réalité, bien qu'interdite, la consommation ne cesse d'augmenter, de même que le trafic, l'offre ne faisant que répondre à la demande. En réalité, le tout répressif, le tout judiciaire ou le tout carcéral n'ont fait qu'aggraver la situation depuis les années 70 et des effets pervers de la prohibition ont d'ailleurs été soulignés dans ce rapport.

On ne fait pas la guerre à la drogue, en faisant la guerre aux dealers et en sacrifiant la vie des jeunes qui vendent une substance certes illégale, mais pas moins dangereuse et problématique que l'alcool vendu par les commerces et dans les bars.

C'est de cet échec retentissant des pouvoirs publics qu'il faut prendre acte, ce que refuse de faire le président de la République française. Il est donc important que nous participions au débat sur la légalisation ou la dépénalisation du cannabis, et que nous portions nos propositions au plus haut niveau de l'Etat, en même temps que nous mettons ce sujet en débat localement.

Néanmoins, nous ne sommes pas de ceux qui croient que la légalisation réglerait à elle seule tous les problèmes, même si elle réglerait déjà pas mal de choses et que rien n'est pire que le statu quo actuel. Elle ne réglera pas notamment le problème de la consommation, car les motivations qui amènent à fumer resteront globalement les mêmes. Elle ne réglera pas forcément la question du trafic, car en échec scolaire et sans emploi, le recours au trafic restera important. Il faut bien plus pour faire changer cette réalité. Ce rapport se fait notamment l'écho d'une partie des leviers possibles.

Si nous partageons plusieurs de ces préconisations du rapport, nous devons dire qu'il y en a une que nous ne partageons pas, mais vraiment pas. Il s'agit de la proposition de la mise en place d'une police de proximité et de sécurité du quotidien. C'est une proposition qui nous semble ne pas trouver sa place dans ce rapport, tant elle contredit le constat d'échec évident de cette approche policière. A CCI, nous sommes convaincus que plus de police à Ivry ne réglerait aucunement les nuisances qui peuvent exister, ici et là, dans la ville, du fait du trafic ou de la consommation de drogue, d'autant plus dans un contexte où la relation de confiance est au plus mal entre la police et les habitants des quartiers populaires.

Nous pensons par contre qu'il faut miser sur les services publics non répressifs, plus de médiation, plus de lien social, plus de solidarité, plus de soutien aux initiatives associatives, plus de loisirs pour les jeunes, plus d'activités dans les quartiers, plus de projets de réappropriation de l'espace public, etc. Certes, cela ne réglera pas tout non plus, mais croyezmoi, c'est davantage de cela dont nos quartiers d'Ivry ont besoin. Le rapport fait de nombreuses propositions en ce sens.

Je rejoins assurément la préconisation visant à plus de prévention en direction de la jeunesse et j'ajouterai l'importance de les aider davantage dans leur scolarité, dans leur démarche d'insertion professionnelle.

Enfin, ce rapport n'aborde pas la question de la santé. Or la consommation du cannabis sur la longue durée peut avoir des effets dévastateurs sur la santé. Nous pensons donc qu'il est primordial de renforcer les actions de santé publique dans ce domaine. Je vous remercie. »

- M. BOUYSSOU « Arthur Riedacker et Bozena Wojciechowski. »
- M. RIEDACKER. « Bonsoir Monsieur le Maire et chers collègues. Je voudrais d'abord remercier le Conseil scientifique et Monsieur le Maire d'avoir lancé la réflexion dans ce domaine, qui nous paraît tout à fait important, parce que c'est une réalité et qu'on ne peut pas se voiler la face.

Il y a un an, dans un contexte différent, puisqu'on était à la veille des élections présidentielles, je m'étais opposé au vœu qui avait été proposé à ce moment-là. D'une part parce que je considérais que nous n'avions pas les éléments que nous avons ce soir avec le travail qui a été effectué par le Conseil scientifique, qui est tout à fait important dans ce domaine, et d'autre part, j'avais considéré que ce n'était pas le moment, compte tenu des problèmes qui allaient se présenter suite aux élections présidentielles. La discussion de ce soir et du vœu de ce soir l'a bien montré, c'est un élément important : on a voté pour un candidat qui gère la France, mais Ivry n'est pas un camp retranché, ce n'est pas un village gaulois. Nous sommes en permanence dépendant de ce qui existe dans le restant de la France et des décisions qui sont prises, notamment au niveau gouvernemental, si ce n'est pas très souvent aussi au niveau international, contrairement, ce que certains pensent.

Merci pour ce travail. Je pense que c'est tout à fait important, comme l'a recommandé le Conseil scientifique, de porter cette recommandation non seulement au niveau local, mais aussi au niveau national, pour les raisons que je viens d'indiquer.

Vous avez travaillé et c'est indiqué dans le rapport, vous avez étudié différentes situations, notamment européennes, et notamment la situation au Portugal où la politique qui a été menée et semble avoir porté ses fruits, et semble tout à fait intéressante.

Je pense qu'en même temps qu'il y a votre proposition qui consisterait à porter la dépénalisation au niveau national, je pense qu'en indiquant notamment les expériences où les résultats se sont montrés probants, ce vœu serait plus percutant et plus porteur, et éviterait au gouvernement de tourner autour, et de trouver les bons arguments pour ne pas regarder cette question.

C'est seulement cela que je voulais ajouter. Je pense que c'est tout à fait bienvenu que l'on ait cette discussion ce soir. Merci. »

M. BOUYSSOU - « Merci Arthur Riedacker. Bozena Wojciechowski. »

Mme WOJCIECHOWSKI. - « Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, au nom du groupe Front de Gauche, comme mes collègues, je tiens à remercier le Conseil scientifique et Monsieur le Maire, et Alicia qui a visiblement aidé la rédaction de ce rapport présenté ce soir sur l'économie parallèle.

Comme indiqué dans le rapport, je vais me centrer uniquement sur le cas du cannabis, et non sur l'ensemble de l'économie parallèle qui recouvre une diversité de situations tant légales qu'illégales et qui touche l'ensemble des populations toutes catégories confondues.

Permettez-moi de saluer deux vertus principales du rapport présenté ce soir. La première, c'est celle de poser, effectivement, noir sur blanc un certain nombre d'éléments d'appréciation sur un sujet délicat, prendre le temps de l'analyse, et ensuite de la discussion comme ce soir au sein de notre Conseil n'est pas une chose anodine.

Le commerce illicite et la consommation de cannabis constituent encore un sujet un peu tabou, et surtout très hypocrite. Hypocrisie de la part de l'Etat qui, excusez du peu, a intégré le trafic de drogue dans le calcul du PIB. D'un côté l'Etat condamne, souhaite durcir les mesures de répression et de prohibition, mais de l'autre côté, il reconnaît, de fait, la contribution de ce trafic à la richesse nationale.

Hypocrisie aussi quand on sait, comme le rapport l'indique, que le cannabis est le troisième produit psychoactif après l'alcool et le tabac. Il y a donc deux poids, deux mesures, avec des produits tout aussi dangereux les uns que les autres. L'hypocrisie encore quand la corrélation existe nettement entre situation sociale et consommation, je dis bien consommation, de psychotropes. Si la possibilité de consommer des produits psychoactifs est renforcée par une situation sociale détériorée, c'est bien sur des causes qu'il faut agir et non sur les effets.

Seconde vertu du travail réalisé par le Conseil scientifique, celle de prendre position à partir d'une analyse objectivée, c'est-à-dire sans parti pris, sur la question de la légalisation du cannabis. La légalisation du cannabis, accompagnée d'un encadrement très construit permettrait de sortir de ces hypocrisies que j'ai dénoncées, et de sortir des impasses ainsi pointées. Cela permettrait de rediriger toute notre attention collective et les fonds qui vont avec, non pas sur les effets encore, mais bien sur les causes.

Mais deux années de travail du Conseil scientifique ne suffisent pas à traiter toute cette problématique. Aussi, il conviendrait de poursuivre les analyses et les réflexions, au moins pour deux raisons. La première c'est qu'il y a dans ce rapport quelques écueils et quelques raccourcis qui mériteraient d'être approfondis et qui ont été l'objet de notre réunion commune des commissions municipales Accès au savoir et Citoyenneté, que je salue. Nous avons eu l'occasion de pointer certaines questions et d'avoir des réponses en direct, ce que l'on n'aura pas ce soir.

Je pense notamment à la question d'une espèce de parcours type qui me paraissait un peu trop schématique et systématique dans le rapport, et qui dans la présentation orale a été amoindri, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'automatisme entre, par exemple avoir été victime de violences familiales et devenir dealer, ce qui n'était, dans le rapport, pas toujours très clair.

Lors de la commission, nous avons aussi pointé la problématique de la santé, comme une absence notable du rapport. Le docteur Geelys, qui était présente, nous a apporté des éléments de vive voix. Peut-être, il conviendrait d'annexer au présent rapport des éléments un peu précis, par exemple sur les différents types de dépendance physique ou psychique, concernant l'alcool et le cannabis.

Pour ma part, j'ai également pointé que la question du cannabis ne pouvait en aucun cas être traitée de la même manière que tout ce qui constitue l'économie parallèle.

En effet, vendre ou être en possession de cannabis n'est tout simplement pas la même chose que vendre ou être en possession d'une arme.

Enfin, ma collègue Marie Pieron qui n'est pas là ce soir, mais avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger, qui est déléguée à la culture scientifique et au quartier Monmousseau, me soufflait que les expérimentations menées dans un certain nombre de pays mériteraient maintenant qu'il y ait un petit peu de recul, une analyse un peu plus poussée pour en tirer tous les enseignements nécessaires.

Pour terminer, je pense que la qualité du travail réalisé ne doit pas nous masquer le travail qui reste à produire. Un certain nombre de préconisations sont faites dans le rapport. Je ne vais pas toutes les commenter, mais il manque un véritable état des lieux des actions qui sont menées sur le territoire. Elles sont nombreuses, c'est peut-être pour cela que nous ne pouvons pas en faire un inventaire exhaustif, mais elles existent, des actions de prévention, directes ou indirectes.

- Je pense bien sûr aux actions de prévention, et de tout ce qui se mène au sein du CLSPD, du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance que l'on verra tout à l'heure.
- Je pense bien sûr à toutes nos politiques publiques en matière d'éducation, de culture et de sport qui font confiance aux enfants et aux jeunes d'Ivry pour faire grandir leurs potentialités, pour qu'elles et ils s'ouvrent aux autres et trouvent leur chemin dans un monde qui ne favorise vraiment pas l'épanouissement personnel.
- Je pense bien sûr à nos orientations en termes d'accès aux droits pour favoriser l'inclusion et le respect de chaque individu.

C'est tellement évident pour moi que je ne l'ai pas souligné dès le départ, mais vous aurez bien compris que pour le groupe Front de Gauche, l'enjeu se situe bel et bien autour de la prévention en amont sur les causes, et non sur la répression en aval sur les effets, une fois que tout est joué.

Une des clés de la réussite est notée dans ce rapport, c'est celle de la synergie entre toutes les actions menées. Des expérimentations se déroulent dans les maisons de quartier, au sein du CLSPD, je l'ai dit, ou encore dans les différents réseaux.

- Je pense à celui sur les violences intrafamiliales qui, on le voit, n'est pas sans lien. Il y a un réseau à Ivry de professionnels de lutte contre les violences intrafamiliales, c'est un travail important qui est fait, je tiens à souligner.
- Ou le réseau éducation qui lutte, notamment sur les questions de décrochage, qui essaye de faire ce qu'il peut sur les questions de décrochage scolaire.

Je pense que nous avons un certain nombre d'expérimentations qui essayent de se mener. Je pense effectivement, comme c'est indiqué dans le rapport, qu'il nous faut aller plus loin dans cette voie, dans la convergence de toutes les énergies en matière de prévention.

Pourtant, tous nos choix politiques locaux ne suffiront pas à endiguer des situations qui dépassent nos prérogatives. La légalisation et la distribution encadrées du cannabis ne dépendent pas de nous. Or elles deviennent une urgence quand dans nos quartiers des parcours de vie sont brisées et des quotidiens rendus insécures.

De même que le renforcement d'une police nationale, peu importe son nom, l'essentiel est qu'elle soit nationale avec tous les moyens nécessaires pour mener les investigations adéquates, et avec toutes les missions nécessaires pour renouer le dialogue avec les habitantes et les habitants, jeunes et moins jeunes des quartiers. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Bozena Wojciechowski. Sigrid Baillon. »

Mme BAILLON. - « Merci. Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil scientifique, Monsieur le Maire, chers collègues, nous tenons à commencer par vous remercier par le travail qui a été fait. Vous l'avez dit vous avez eu le temps de le faire et je crois que c'est une donnée importante. En même temps, c'est deux ans de travail, c'est donc un lourd travail. Nous vous avons lu avec beaucoup d'intérêt. Nous vous avons écouté présenter ce soir ou en commission aussi avec beaucoup d'intérêt ce travail.

Votre travail mené à la fois à partir de données sociologiques, scientifiques, économiques, macroscopiques, croisées avec les données beaucoup plus locales, nous donne un aperçu assez intéressant de la question de l'économie parallèle ivryenne sous le focus principal du trafic du cannabis. Bien sûr, c'est plus largement que la France doit ouvrir, accepter d'ouvrir le débat, parce que les logiques de prohibition, de répression en matière de consommation et de vente de cannabis ont depuis des décennies montré leur inefficacité.

Quelques observations sur le rapport auquel c'est vrai, nous avons déjà eu réponse et qui ne sont pas hiérarchisées. Il a été fait le choix d'analyser l'économie parallèle à Ivry sous le focus de l'entrée du trafic du cannabis, c'est dans ce sens que cela a été demandé, je crois, en mettant peut-être trop de côté les autres formes d'économie clandestine. Notamment lorsque sont évoquées les expériences de dépénalisation ou de légalisation du cannabis dans d'autres pays. Quels effets sur les autres économies parallèles existantes? Certes il n'est certainement pas simple de le prévoir, et ce qui a été observé dans d'autres pays ne pourrait peut-être pas être directement transférable à la France, et peut-être encore moins à Ivry.

A la lecture du rapport, nous avons trouvé qu'il y avait parfois confusion possible entre la notion de vendeurs et consommateurs de cannabis. Je pense que la distinction mériterait à toujours être très clairement établie. Sur l'aspect sanitaire, nous avons trouvé qu'il n'était peut-être pas assez présent. C'est vrai que nous avons eu des réponses pendant la commission, et je trouve que c'est une bonne idée que d'annexer ces réponses à ce rapport.

J'en reviens maintenant aux recommandations, et notamment aux neuf recommandations que vous faites pour le niveau local, que nous avons trouvé toutes très constructives. Oui, nous gagnerions à communiquer largement ce rapport et à ne plus considérer le sujet de l'économie parallèle comme un sujet tabou. Oui, travailler en synergie est essentiel sur ce sujet, mais je l'ai déjà dit aussi, sur bien d'autres sujets. Oui aussi à toutes les recommandations en matière de prévention en direction de la jeunesse. Oui à une plus grande dynamique des quartiers et des enjeux de citoyenneté. Ces recommandations vont dans le même sens que ce que les Ivryens nous ont dit pendant les assises de la ville : plus de lieux de rencontre, plus de lieux de rencontre pour les jeunes, plus de lieux de partage. C'est certainement à la ville de les créer, ou tout au moins de nous permettre de les inventer.

La politique envers la jeunesse effectivement est essentielle sur ce point. Oui, il faut faire en sorte que l'ensemble de nos jeunes renouent avec les sentiments de citoyenneté, de compétence, d'appartenance qui leur font trop souvent défaut.

Lorsque nous lisons que les jeunes déclarent : « ce qu'il y a à Ivry, ce n'est pas pour nous », ou « on n'est pas assez bien pour ça », ces propos démontrent qu'il y a un énorme travail à faire, et que ce travail il faut l'envisager dans la durée.

Une partie de la recommandation 2, sur les aspects locaux : « la coopérative citoyenne récemment mise en place devrait être sollicitée pour faire un état des lieux des manquements et des besoins. » Nous avons du mal à croire que la coopérative citoyenne aurait les moyens de faire un état des lieux des manquements et des besoins sur la ville. Nous pensons qu'elle n'en a pas les forces, que les moyens ne lui sont pas donnés. D'ailleurs, est-ce à la coopérative citoyenne de le faire ? Mutualiser les moyens de la ville, mettre en synergie toutes les actions déjà faites, vous l'avez dit, il y a de nombreuses actions sur le terrain ou à venir, il y a différents acteurs, mais nous pensons que c'est à la ville de le faire.

Tout acteur pourra y contribuer, la coopérative citoyenne peut-être, mais la responsabilité de cette transversalité doit être une volonté politique.

Nous finirons par deux questionnements. Le rapport rappelle que les sujets de la dépénalisation ou de la légalisation, page 16, du cannabis dépassent largement le ressort de la municipalité. Nous nous questionnons sur ce qui a été mis en rouge en début de rapport sur les recommandations. On ne se questionne pas sur le fait que cette recommandation portait le fait de soutenir la légalisation et la distribution encadrée de cannabis au niveau national, ce n'est pas sur ce point, mais sur cette phrase : « ne pas pénaliser au niveau local. » Comment comprendre cette phrase ? Laisser-faire ? Ou on parle de dépénalisation localisée anticipée ?

Enfin, je trouve intéressant d'avoir l'avis de nos différents groupes sur la recommandation numéro 4 qui préconise la mise en place d'une police adéquate. Est-ce qu'on l'entend comme polices de sécurité du quotidien ? Ivry, ville candidate à une expérimentation de ce type ? A voir. Si je ne me trompe pas, je sais que c'est une expérimentation qui va être mise en place à Champigny, nous n'avons certainement pas les mêmes observables, mais je laisse le questionnement ouvert. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU - « Merci Sigrid Baillon. Romain Zavallone. »

M. ZAVALLONE. - « Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nous tenons en premier lieu à saluer la qualité du travail du Conseil scientifique de notre ville, sur un sujet d'une grande actualité, mais qui reste cependant difficile à traiter.

Le plan Borloo revient sur des engagements du Président Macron à envisager la dépénalisation du cannabis ce que nous regrettons. Ce rapport relatif à l'économie parallèle, avec un focus particulier sur le trafic de cannabis, met en lumière des solutions depuis très longtemps défendues par les écologistes.

Ainsi, les préconisations du rapport visant à soutenir la légalisation et la distribution encadrées du cannabis pour réduire les effets néfastes de l'usage et du trafic qui en découle, à ne pas pénaliser au niveau local, ainsi qu'à porter cette recommandation au niveau national, semble faire écho au vœu pour la légalisation et l'encadrement de la distribution du cannabis présenté par les élus écologistes lors du Conseil municipal du 23 mars 2017.

Ce texte rappelait par ailleurs que la prohibition de la consommation du cannabis était directement responsable de la montée en puissance des réseaux mafieux, gangrenant de nombreux quartiers en France.

Il souligne également que la répression de la consommation et de la distribution de cannabis représentait une politique publique extrêmement coûteuse, police, justice, établissements pénitentiaires, et cela au détriment d'investissements plus pertinents, santé, logement, école, travaux publics, sécurité.

En effet, les interpellations pour usage du cannabis atteignent le chiffre annuel de 122 439 et représente 90 % des interpellations pour usage de stupéfiants, alors que la surpopulation carcérale, en moyenne 114 détenus pour 100 places, est en partie une conséquence de cette politique de répression. Sur 78 796 détenus en détention provisoire ou en exécution de peine, 14,7 % le sont au titre d'une infraction à la légalisation sur les stupéfiants.

Naturellement, ces revendications à portée nationale ne seraient, à elles seules suffire, et doivent être renforcées par notre action locale. Nous pensons par exemple à notre Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, le CLSPD, que notre collègue Sabrina Sebaïhi va évoquer lors du prochain point à l'ordre du jour de ce Conseil.

De fait, au sein des priorités contenues dans notre CLSPD, figure celle de travailler auprès des plus jeunes, des guetteurs de sept à neuf ans, qui sont signalés dans les lieux comme les cités ou les places de la ville, et qui ne fréquentent aucune structure municipale ou associative. Bien évidemment, il s'agit d'une problématique se caractérisant par une très grande complexité, et il n'existe aucune solution simpliste ou miracle.

Par conséquent, nous partageons l'idée que notre politique locale en la matière doit être plurielle. Dans cette perspective, la liste des recommandations à l'échelle de notre ville est particulièrement étoffée, notamment avec :

- une communication adaptée par l'intermédiaire d'Ivry ma ville et du site internet ;
- le renforcement de la synergie entre les élus, les différents services et les associations concernés ;
- la lutte contre l'isolement des jeunes ;
- la redynamisation des quartiers ;
- le développement des structures d'économie sociale et solidaire ;
- la conception d'un projet de Tiers-lieu, co-construit avec la population des quartiers ;
- l'échange d'expériences avec les partenaires institutionnels et associatifs des territoires limitrophes.

Le rapport qui nous est présenté ce soir est donc riche. Nous devons, autant que faire se peut, le mettre en application, ou nous inspirer des recommandations locales contenues dans cette étude. Je vous remercie. »

- M. BOUYSSOU « Merci Romain Zavallone. Y en a-t-il d'autres ? Monsieur Bouillaud ? »
- M. BOUILLAUD. « Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Ce rapport pose un débat et des questions intéressantes. J'en ferai à la fois une analyse sur le fond et sur la forme.

Sur la forme, tout d'abord, vous soulignez l'indépendance de ce Conseil scientifique et leur diversité de résidence en Ile-de-France notamment.

Nous ne connaissons personnellement aucun des membres de ce comité, mais en regardant de près et avec quelques recherches, nous constatons que Daniel Kunth, le coordinateur de ce comité, faisait partie des signataires et des soutiens de la liste de Pierre Gosnat en 2014, que Madame Edith Perstunski-Deléage est une ancienne adjointe, et Jean-Paul Deléage, un ancien conseiller municipal de la gauche radicale écologiste et socialiste. Même avec toutes les bonnes intentions du monde, ce dont nous ne doutons pas, des intervenants, permettez-moi de douter juste un petit peu de la parfaite impartialité du rapport.

Sur le fond, maintenant, comme je le disais. Les questions posées sur la politique de la ville en général, sur la politique des quartiers en particulier, et spécialement sur l'économie parallèle sont intéressantes. Les questions posées sont évidemment des choix de société. La société ne doit pas abandonner face aux problèmes de cannabis et de la drogue en général. Le trafic de drogue est du vol, et créer de l'insécurité dans les quartiers. On l'a bien vu ces derniers jours à Marseille dans les quartiers nord. La consommation de drogue est un fléau de santé publique.

Nos convictions ne peuvent pas déroger sur ce sujet de société. La prohibition du cannabis doit rester. Seule la question de la dépénalisation peut éventuellement se poser.

Sur les autres propositions, je m'interroge sur le lien avec l'économie parallèle. Je prends pour exemple les thèmes et des sujets qui ont été abordés, qu'il convient aujourd'hui de prendre à bras-le-corps, en dehors de tout débat sur l'économie parallèle. Je prends pour exemple la mise en place d'une police de proximité, quel que soit le nom, dont la mise en place dès aujourd'hui est une question d'intérêt général et de nécessité. Il suffit de se promener à Ivry pour constater cette nécessité urgente.

La culture de la citoyenneté, la prévention, le signalement des mauvais traitements et des abandons d'enfants, la lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme sont des sujets actuels qui ne peuvent attendre le débat sur l'économie parallèle.

Nous tenions néanmoins à souligner le travail effectué par ce Comité scientifique durant deux ans, qui a le mérite de soulever des questions de santé publique et d'intérêt général, mais permettez-nous d'avoir quelques doutes sur le fond et sur la forme.

Nous nous abstiendrons. »

M. BOUYSSOU - « Remarquez, cela tombe bien, il n'y a pas de vote. Vous pourrez vous abstenir. C'est une abstention morale donc. Y a-t-il d'autres intervenants ? Je ne crois pas. Tous les groupes politiques se sont pratiquement exprimés sur le sujet, c'est important.

Je retiens tout de suite la proposition qu'a formulée Bozena Wojciechowski de joindre au compte rendu de la séance du Conseil municipal de ce soir, le compte rendu de la commission pour que l'ensemble du sujet soit abordé. Je veillerai, dans les engagements que nous pouvons prendre, à ce que ces deux documents, à la fois le verbatim de ce qui a été dit ce soir dans l'assemblée communale, le rapport de la Commission, bien sûr, et le compte rendu des deux commissions qui se sont réunies, d'en faire une petite publicité avec un mot d'accompagnement de ma main à l'ensemble des gens que cela peut intéresser directement.

Il faudra aussi qu'on ait un compte rendu, un rapport, une forme de compte rendu dans Ivry ma ville.

Je verrai avec Séverine Peter pour qu'il y ait quelque chose de fond qui donne à voir ces éléments de débat, puisque c'est une des préconisations qui nous est faite et qu'on peut assez facilement mettre en œuvre, c'est d'alimenter le débat et de se faire les porteurs de ce rapport du Conseil scientifique.

Juste pour répondre sous forme de boutade à Monsieur Bouillaud, l'impartialité d'un travail, qu'il soit scientifique ou autre, ne se jauge pas systématiquement à la proximité des uns avec les autres. Le Conseil scientifique justement, chaque membre peut en témoigner, on ne lui a pas assigné une mission, on ne lui a pas commandé un résultat, on s'est mis d'accord pour qu'il traite un sujet, il l'a traité jusqu'au bout. Cela a été d'ailleurs assez sensible dans les interventions des différents groupes politiques de la majorité ce soir.

Nous avons, les uns et les autres, des petits points ou des grands points de désaccord avec les préconisations qui sont posées dans le cadre du travail du Conseil scientifique. C'est bien la preuve que ce rapport n'a pas été commandité au sens négatif du terme, mais il est bien une expression libre, scientifique, argumentée, structurée, sur un sujet qui nous intéresse tous. Je pense que l'impartialité de ce conseil n'est pas à mettre en cause vraiment. Il n'y a pas, de ce point de vue, de sujet.

Deuxième élément, il y a quand même un certain nombre, cela nous fera du bien, de préconisations qui sont déjà mises en œuvre par les services municipaux, et dans le cadre des délégations des élus notamment. On va aborder ce soir, et c'est pas mal que ce soit le même soir, le bilan intermédiaire du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance qui traite assez transversalement une série de sujets et qui donnent à voir qu'une partie des choses sont mises en œuvre. Cela nous fera du bien de mettre en face des questions et des préconisations posées par le Conseil scientifique, la liste de ce que nous faisons déjà dans ces domaines. Ce sera de nature à mettre en évidence quels sont les leviers qui peuvent encore être à notre disposition pour améliorer les choses, et aller plus loin dans la transversalité dans le passage entre les services et les différents domaines de délégation. Je dirais que pratiquement tous nos domaines de délégation sont touchés par cette question du trafic de drogue et des économies parallèles, plus fortement Citoyenneté, Démocratie, Prévention de la délinquance et jeunesse sont peut-être à voir, mais on pourrait étendre à Education, à Culture, pratiquement tout le monde, ou logement, d'ailleurs sur les questions de l'habitat, Santé. Tous les domaines sont impactés par cela.

J'invite vraiment les membres de l'exécutif municipal à bien relire ce rapport et à regarder en quoi cela interagit avec nos domaines de compétence, et de me remettre peut-être des petits éléments de réflexion que je pourrai ensuite transmettre au Conseil scientifique, parce qu'il ne faut pas que ça reste dans un tiroir, qu'on étouffe ce rapport et que cela n'aide pas à irriguer nos politiques municipales. Même si, comme je l'ai dit, il y a des points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord et que nous ne mettrons pas en œuvre.

Il y a eu la petite question autour de la police de sécurité du quotidien. En réalité, cela avait effectivement été expérimenté à Champigny, mais c'est surtout la réorganisation de l'ensemble des services de police qui va être mise en œuvre dans l'ensemble du territoire, par des redéploiements de moyens internes aux effectifs existants, mais qui vont être réorganisés autrement. Cela s'appelle la police de sécurité du quotidien. Il y a une première expérimentation à Champigny, mais cela va se généraliser partout, et cela n'amènera pas un fonctionnaire de police supplémentaire.

C'est plus comment des tâches vont glisser vers les polices municipales, là où il y en a, vers les mairies, en ce qui concerne les démarches administratives qui sont encore aujourd'hui sous l'égide des commissariats. Cela ne nous apportera pas malheureusement grand-chose de plus du point de vue de la sécurité, de la prévention et du rôle des gardiens de la paix.

J'invite tous les collègues dans leur champ de délégation à relire le rapport et à me transmettre des éléments pour que je puisse les collationner et faire un retour un peu exhaustif sur ces sujets au Conseil scientifique. Si chacun peut y puiser des éléments qu'on puisse facilement mettre en œuvre, je vous invite les uns et les autres à le faire, et à en faire état au Conseil scientifique.

De même que comme c'est une première, cette invitation au Conseil municipal, nous sommes avec Daniel Kunth et son équipe, en recherche d'un nouveau thème qui pourrait être travaillé par le Conseil scientifique. J'appelle l'ensemble des groupes politiques du Conseil ce soir à nous transmettre d'éventuels sujets qui vous sembleraient importants à mettre en travail, et on verra ensuite avec le Conseil scientifique comment c'est possible ou pas. Le Conseil scientifique étant totalement libre de ses choix. Je fais des propositions et il dispose des sujets sur lesquels il accepte de travailler et pense avoir une valeur ajoutée dans le débat public sur ces sujets.

En tout cas, encore une fois, merci pour le travail accompli. Merci aux uns et aux autres pour la qualité du débat de ce soir, et les prises de position qui je crois sont éclairantes, et pour une grande partie, convergentes, et c'est rassurant là aussi du point de vue de ce qu'on pourra mettre en œuvre tous ensemble.

Je vous remercie. Merci encore aux membres du Conseil scientifique. »

LE CONSEIL,

A/ EST INFORME du rapport sur l'économie parallèle du Conseil scientifique de la Ville.

(Information - Pas de vote)

PREVENTION

B) Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance Bilan intermédiaire

Rapporteur : Sabrina SEBAIHI

M. BOUYSSOU. - « Je vais passer la parole à Sabrina Sebaïhi qui va nous faire état du bilan intermédiaire sur le CLSPD et le STSPD. Je n'avais pas ce sigle en tête. Stratégie territoriale, Conseil et Stratégie. Tu es spécialiste en Conseil et Stratégie. A toi la parole. »

Mme SEBAIHI. - « Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je vais commencer par remercier également le Conseil scientifique.

Je vais en profiter pour faire un petit point, parce que c'est vrai qu'ils ont évoqué la question du CLSPD, mais au moment où les travaux du Conseil scientifique avaient commencé, on venait de relancer le CLSPD. C'était effectivement le départ de quelque chose que l'on a créé ensuite, et la synergie et la transversalité dont ils parlent sont venues au fur et à mesure.

Je rappelle aussi qu'il y a un turnover très important, bientôt sur la ville on aura bientôt eu trois commissaires sur ce mandat, puisqu'on en aura certainement un, bientôt, qui va arriver. On a des changements de chefs d'établissement assez régulièrement. Tout cela n'aide pas à la construction sur le fond, car nous avons besoin d'habitudes et de confiance, si nous voulons créer de l'efficacité. Il y a encore des marges, mais on a beaucoup avancé sur la question de la synergie et de la transversalité.

Comme convenu au moment de la présentation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance en 2016, je reviens vers vous avec ce bilan intermédiaire du CLSPD. Nous le savons tous, les incivilités sont une préoccupation majeure des Ivryens et des Ivryennes, et cela nous a été rappelé s'il en était besoin, lors des assises de la ville. J'aurai à ce titre, l'occasion de vous faire part de la traduction d'un des engagements que nous avions pris lors de ces rencontres avec les habitants.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tenais à rappeler la fonction du CLSPD. Pour rappel, toutes les actions de prévention que nous avons mises en place sont élaborées au sein de cette instance, peu connues du grand public, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Après notre diagnostic territorial, le CLSPD avec l'ensemble des acteurs qui le composent en définit une stratégie et un plan d'action sur trois ans, de 2016 à 2019, autour de thématiques fixées par l'Etat:

- améliorer la tranquillité publique ;
- éviter le basculement dans la délinquance des jeunes en difficulté ;
- lutter contre les violences faites aux femmes ;
- la municipalité a fait le choix de rajouter un axe spécifique, celui des actions en faveur du vivre ensemble pour tous les publics.

Aujourd'hui c'est donc ce bilan d'étape ainsi que les orientations à venir qu'il me revient de vous présenter.

Comme vous le savez, ce CLSPD a été relancé en 2015. Nous avions pris le temps de faire un diagnostic et de rédiger de manière collégiale notre stratégie territoriale qui nous a amenés à sa signature en mars 2016. Afin de vous donner une idée plus précise de la manière dont nous travaillons, l'ensemble des partenaires a fait le choix de travailler en comité restreint. Nous avons donc eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises, que ce soit dans le comité restreint tranquillité publique qui comprend les questions liées aux bailleurs ou aux établissements scolaires, ou encore en lien avec le réseau contre les violences faites aux femmes qui existait déjà à Ivry.

Comme vous l'imaginez, je ne vais pas entrer dans le détail des 37 fiches actions que vous avez dans les dossiers qui vous ont été fournis, mais je vais plutôt mettre la lumière, ou le curseur, sur certaines actions, en particulier.

Sur notre axe prévention primaire que la ville a souhaité intégrer à sa stratégie, je souhaitais vous présenter le travail réalisé dans le cadre de la prévention routière. Comme vous pouvez le constater, les semaines de prévention routière en 2016 et en 2017, nous ont permis de sensibiliser un public de plus de 400 personnes à chaque fois, comprenant des élèves d'élémentaire, des collégiens, des lycéens, mais également des seniors.

J'en profite pour remercier tous les partenaires. Je pense bien évidemment aux services de l'Etat, dont la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, le circuit Carole et le GMT 94 pour l'année dernière, par exemple, la police nationale, les pompiers, les établissements scolaires, et bien sûr les services municipaux. J'en profite pour remercier particulièrement Gonzague Vernaudon, qui est le coordinateur des actions de prévention, grâce à qui, chaque année, ces événements sont une réussite.

Pour 2018, nous avons fait le choix d'installer un village prévention routière pendant la quinzaine régionale des usagers, et d'ouvrir la sensibilisation aux dangers de la route à l'ensemble des Ivryens et des Ivryennes. Lors de cette journée de sensibilisation, plusieurs ateliers étaient ouverts aux lycéens le matin, et à l'ensemble de la population l'après-midi. Comme vous pouvez le constater, cela va de l'utilisation de la trottinette électrique afin d'apprendre le Code de la route, à la formation aux gestes de premiers secours réalisés par les pompiers.

En parallèle, depuis maintenant deux ans, et en lien avec les services de l'enseignement, mais aussi avec les ASVP, nous avons mis en place des ateliers de prévention à destination de toutes les classes de CE2 à l'échelle de la ville.

Toujours sur ce premier axe, nous avons développé les ateliers de prévention. En ce qui concerne les ateliers médiateurs, pour la deuxième année, ils interviennent dans tous les collèges de la ville, ce qui montre encore une fois l'importance de ce dispositif et de son financement. Comme vous pouvez le constater, il y a plusieurs types d'interventions. En parallèle cette année, nous avons travaillé à un atelier spécifique dédié aux violences homophobes, par exemple. C'était une orientation proposée par la ville et un lycée a voulu travailler dessus. Les médiateurs y ont été avec la chargée de lutte contre les discriminations.

Sur le deuxième axe, qui est celui des jeunes exposés à la délinquance, la ville mène des actions en partenariat avec trois acteurs principaux qui sont le Club Espoir. Dans le cadre du CLSPD, cela s'est concrétisé par quatre chantiers au bénéfice de 22 jeunes. Ces chantiers ont été réalisés en partenariat avec les bailleurs implantés sur notre ville.

Nous avons également travaillé en lien avec la PJJ et le SPIP, Protection judiciaire de la jeunesse et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation pour l'accueil de TIJistes Ivryens. Depuis peu, nous avons sollicité également les associations pour l'accueil de TIJ. Il faut savoir que chaque année, on accueille environ une quinzaine de TIJistes dans les services de la ville.

Sur le troisième axe qui est celui de la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales. Comme je l'évoquais en introduction, nous avons décidé de travailler avec le réseau qui est copiloté entre le département et la ville. Ainsi en 2017, nous avons pu organiser une journée sur les violences psychologiques qui a réuni plus de 150 personnes. Nous avons aussi créé un temps autour d'un déjeuner avec les médecins de ville afin de les sensibiliser sur les certificats médicaux.

Par ailleurs, le secteur de lutte contre les discriminations organise des actions autour des journées du 25 novembre et du 8 mars, afin de sensibiliser sur ce sujet, dont l'actualité nous rappelle l'importance du rôle et de l'implication des professionnels, mais aussi des services publics qu'ils soient municipaux ou à tout échelon.

Nous allons maintenant évoquer un sujet qui me tient particulièrement à cœur, car je considère qu'elle traite une question fondamentale, qui est celle de la place de chacun, et en particulier des femmes dans la ville et dans l'espace public : les marches exploratoires. Nous avons été volontaires dès le lancement du dispositif, et cela nous a conduits à expérimenter ce concept sur le quartier Monmousseau, ou encore dans les abords de la gare d'Ivry qui était piloté par la SNCF. On a également eu la chance d'accueillir une conférence très intéressante sur la place des femmes en ville, animée par l'association Genre et ville.

Au niveau du résultat pour les marches exploratoires, cela s'est concrétisé par de nouveaux équipements sportifs sur le quartier Monmousseau, une meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite, un réaménagement de l'espace public, une sécurisation des abords des écoles, une végétalisation des espaces, etc. Elles ont vraiment travaillé sur le sentiment d'insécurité, mais aussi, et surtout sur le lien social et le vivre ensemble.

A titre d'exemple, voici un tableau qui a été réalisé par les marcheuses sur la marche exploratoire de la gare SNCF. Même si la gare d'Ivry fait partie des gares sûres, c'est la SNCF qui le dit, nous avons surtout travaillé sur le sentiment d'insécurité que nous pouvons améliorer, notamment par le réaménagement des espaces publics.

Je vais attaquer le dernier axe qui est celui-là de la tranquillité publique. Sur cet axe, nous avons surtout travaillé sur le lien social distendu et la question du vivre ensemble, en général. En cela, nous nous sommes beaucoup appuyés sur les comités de quartier, ce qui a donné lieu à des pieds d'immeubles en présence des médiateurs, d'une part pour reprendre les espaces publics qui étaient parfois accaparés par des regroupements liés, ou non d'ailleurs, à des trafics de stupéfiants, mais également pour pouvoir créer des temps conviviaux où les habitants pourraient échanger sur la ville et le quotidien de leur quartier.

En parallèle, nous avons mis en place des réunions sur des problématiques très spécifiques, comme les regroupements liés au trafic, réunions en présence du commissaire, que je remercie encore une fois pour sa disponibilité et la qualité de son travail, et du travail en commun, même s'il a déjà quitté la ville malheureusement. Ce qui prouve tout l'intérêt d'un commissariat de plein exercice, avec un commissaire sur notre territoire. Nous ne pouvons que regretter son départ et les orientations politiques concernant le devenir de notre commissariat.

Enfin, par le biais de la vie associative, qui est riche à Ivry, nous avons entamé un travail de redynamisation des espaces avec la question des locaux en pied d'immeuble. Cela s'est fait aussi en lien avec le service de la vie des quartiers et les élus de quartier.

- A titre d'exemple, la cité PMC avait un local vide qui pouvait susciter un sentiment d'abandon, qui est aujourd'hui à la disposition de plusieurs associations, accueillant une épicerie solidaire qui rencontre un énorme succès.

- Sur le quartier des longs sillons, qui fait l'objet d'une attention particulière de notre part pour un certain nombre de problématiques, depuis 2015, l'association Ne rougissez pas a implanté ses locaux au cœur même de la Cité. Elle y fait un travail quotidien et a initié la fête célébrant les 30 ans de la Cité qui a réuni plus de 200 personnes.
- Le même travail a été engagé sur la cité Maurice Thorez avec l'association des Jeunes majeurs qui s'est également implantée en pied d'immeuble.
- Nous avons également un projet en cours sur les locaux en pied de la Cité des fauconnières.

A ce titre, j'en profite, je tiens vraiment à remercier les élus de quartier qui sont toujours en première ligne sur les questions de tranquillité publique, avec qui nous essayons de travailler en permanence, afin de répondre aux sollicitations de nos concitoyens.

Je ne vous prendrai pas plus de temps sur le bilan intermédiaire, mais je vais plutôt évoquer avec vous les propositions qui ont été faites lors du dernier CLSPD pour l'année 2018 et 2019.

Le premier, sur le premier axe qui est sur la prévention et citoyenneté, le festival Festiprev. Ce festival, qui se déroule à La Rochelle, consiste à la réalisation d'un film court-métrage sur les questions de citoyenneté et de prévention. C'est en cours parce qu'en fait, le travail a été réalisé en lien avec onze élèves du collège Politzer. Ce groupe part d'ailleurs à la fin du mois à La Rochelle, et il pourra participer au village citoyenneté. C'est un festival qui récompense les courts-métrages qui sont présentés. On verra si on imprime ou pas.

Ensuite, l'action de prévention et de lutte contre l'homophobie. Comme je vous le disais, c'est une action qui s'est déroulée au Lycée Fernand Léger ce mois-ci. Ce lycée s'est porté volontaire pour travailler sur cette question. Nous avons eu une intervention de la chargée de mission de lutte contre les discriminations, avec les médiateurs, avec une classe qui a voulu travailler sur ce sujet.

Sur l'axe deux, les actions à destination des jeunes exposés à la délinquance, en prévention secondaire, on va l'appeler comme cela. Nous avons travaillé avec la classe citoyenne. C'est un dispositif qui est piloté par l'Education nationale, en partenariat avec le Conseil départemental, l'Etat, la ville d'Ivry et la ville de Vitry, qui permet d'intégrer dans une classe des élèves exclus temporairement. En général, c'est de deux à cinq jours.

Différents partenaires peuvent intervenir dans cette classe, que ce soit le Club espoir, les acteurs de santé, etc., tout cela vise à diminuer les exclusions définitives. En ce moment, on est en expérimentation jusqu'à la fin de l'année. Les médiateurs interviennent une fois par semaine dans le cadre d'un atelier dans cette classe citoyenne. La convention qui nous liera sur cette classe citoyenne passera au prochain Conseil municipal pour la rentrée prochaine.

Ensuite, sur la prévention tertiaire. Le partenariat développé avec la PJJ. Depuis de nombreuses années, on avait déjà un partenaire avec le SPIP, puisque l'on accueillait déjà des TIJ adultes. On a fait le choix de développer les TIJ en direction des mineurs, d'où ce choix de développer ce partenariat avec la PJJ. Et comme je vous le disais en préambule, nous avons décidé de demander aux associations d'accueillir aussi des TIJ.

Mais, nous voulons aller beaucoup plus loin puisque nous travaillons en ce moment sur un parcours TIJ, sur la question de l'accueil de ces TIJistes, on veut aller beaucoup plus loin. On souhaite créer un véritable parcours pour les TIJistes Ivryens dont les besoins auront été préalablement identifiés par les partenaires. Par exemple, un médiateur pourra accompagner un TIJiste à la Mission locale, ou l'accompagner, ou en tout cas le mettre en lien avec un service de l'habitat ou autre. C'est-à-dire que toute la semaine où il sera accueilli, il aura un suivi quand le besoin aura été identifié.

Là aussi, j'en profite pour remercier les services de la ville qui accueille des TIJistes, car ce n'est pas une mission forcément évidente, qui demande du temps et de l'investissement, et toutes les villes n'en accueillent pas, en plus.

Ensuite, sur le troisième axe prévention des violences faites aux femmes. On travaille sur les bons taxis pour les rendez-vous. Nous avons mis rendez-vous médicaux, mais c'est beaucoup plus large que cela. L'idée est de permettre aux femmes victimes de violences de pouvoir se déplacer sans difficulté aux différents rendez-vous, permettant la sortie des violences. Cela peut être un rendez-vous au commissariat, rendez-vous chez le psychologue, chez le médecin, etc. Il y a tout un travail qui est en cours pour permettre le financement de ces bons-taxi.

Actions vers les plus jeunes, relations filles-garçons. Des actions existent déjà, mais l'objectif est vraiment de les développer. Normalement pour la rentrée prochaine, nous essayons de travailler sur un projet autour de ce sujet.

Il y a aussi les développements des marches exploratoires. Nous avons fait passer une note au bureau municipal. A priori, l'idée est d'avoir une marche exploratoire par quartier par an. La prochaine sur laquelle on va commencer à travailler, c'est celle d'Ivry Port en lien avec Jacqueline.

Sur le quatrième axe, tranquillité publique, les commerces. On avait évoqué l'idée de travailler sur un groupe commerce, mais finalement, on a décidé de s'appuyer sur le groupe de travail des ERP sensibles qui existe déjà, et qui est animé par Daniel Mayet sur la question des ERP. Cela concerne tous les commerces qui sont en infraction. Cela peut être infraction sur la tranquillité publique, les nuisances sonores par exemple. Cela peut être sur les questions d'urbanisme, ceux qui construisent, qui font des travaux sans autorisation, sécurité incendie, hygiène, etc., vraiment tous les volets, tous les aspects sont traités.

Enfin, nous avons décidé d'ouvrir ce groupe à la préfecture et au commissariat, puisque cela facilite la transversalité et les relations, notamment sur les arrêtés, etc., pour travailler en lien avec eux, et cela permet une meilleure efficacité.

Nous avons aussi engagé avec la Chambre de commerce et de l'industrie un nouvel atelier prévention sûreté, à destination des commerçants sur la ville. C'est tout récent, on va voir un peu ce que ça donne.

Sur le rapprochement des corps de métier sur la voie publique, pour ceux qui ont regardé dans le détail la stratégie, dès 2015, on avait évoqué l'idée de faire un rapprochement entre les ASVP et les gardes urbains.

Les attentes émanant des assises nous ont amenés à repenser cette piste. Finalement, c'est un nouveau service public que nous allons créer, un service qui, a priori, risque de s'appeler Prévention et lutte contre les incivilités, PLI, composé d'agents assermentés aux trois codes : Code de la route, Code de la santé publique et Code de l'Environnement a minima. Pour agir notamment sur l'ensemble des incivilités, mais surtout sur le stationnement anarchique, les dépôts sauvages, les jets de détritus, les nuisances sonores, etc., tout ce qui a été abordé lors des assises. Je pense qu'avec cela, nous allons pouvoir répondre à pas mal de problématiques qui ont été abordées lors de ces assises.

Au départ, même si ce n'était que les ASVP, les gardes urbains, nous avons décidé d'élargir la réflexion puisqu'aujourd'hui cela concerne aussi les gardiens de parcs, les gardiens de cimetières, etc. C'est un nouveau service qui se crée avec pas mal d'agents qui seront à l'intérieur.

Enfin, on avait aussi évoqué au dernier CLSPD, une réflexion sur la mise en place de la vidéo sur l'espace public. Le service prévention commence à regarder un peu, commence à travailler sur le dispositif. On va regarder au niveau des autres villes pour avoir une idée de l'efficacité d'un tel dispositif au regard des coûts non négligeables que cela va nécessiter. Nous allons regarder un peu ce qui se passe. Nous verrons ensuite comment on y travaille au niveau de la ville.

Enfin, l'une des dernières pistes, c'était la médiation, le fait de pouvoir faire porter financièrement la médiation par les bailleurs, puisqu'aujourd'hui les médiateurs interviennent sur l'ensemble des bailleurs de la ville, dès qu'ils sont sollicités, ils interviennent.

Vous l'aurez compris, le CLSPD n'est pas simplement une coordination d'acteurs de sécurité, mais bien une mise en relation d'acteurs sociaux, associatifs, éducatifs, en vue d'améliorer des situations et d'anticiper par des actions de prévention. Je tiens à ce titre à remercier tous les acteurs qui font vivre ce CLSPD, qui je l'espère restera Ivryien et qui ne partira pas au territoire, d'ailleurs. J'en profite aussi pour remercier la coordinatrice de ce CLSPD, Céline Van Bustel, sans qui cela ne fonctionnerait pas aussi bien.

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU - « Merci Sabrina Sebaïhi, nous aurons à approuver tout à l'heure une délibération sur les actions que tu proposes, et sur le bilan intermédiaire qui nous est présenté, mais d'ici là, qui souhaite la parole ? Sandrine Bernard. »

Mme Sandrine BERNARD. - « Rebonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. A propos du bilan intermédiaire du CLSPD, je vais parler de ce que vous nous avez transmis, parce que vous nous présentez d'autres éléments en direct ce soir au Conseil. C'est un peu compliqué de se positionner sur des informations qui nous sont apportées, mais nous allons essayer.

Vous nous présentez dans la délibération un tableau de huit pages, avec pour chaque action, une colonne rappelant son intitulé, et une colonne avec commentaires sur son état de réalisation. Il nous manque des indicateurs, des analyses d'impact, des chiffres sur les actions qui ont été menées. Certains chiffres ont été apportés ce soir, certaines photographies aussi, mais nous n'avons pas d'état des lieux réel de la situation après deux ans de mise en œuvre de cette stratégie territoriale.

Alors qu'en dire? Il y a des actions conduites. Certaines sont simples à comprendre : la sensibilisation des professionnels contre les phénomènes de radicalisation ; une journée en 2016, c'est extrêmement concret ; des formations ; des ateliers de prévention ; un travail avec le club sportif ; des partenariats avec l'Education nationale. C'est clair.

Mais de quoi parle-t-on exactement ? Difficile à dire. Nous ne savons pas vraiment si ces rencontres sont fréquentées, efficaces, utiles, quels étaient les objectifs. Elles bénéficient, sans aucun doute, et je le souligne parce que le propos n'est pas de mettre en cause l'implication de ceux qui travaillent en ce sens, de l'implication et du volontarisme des acteurs. Il s'agit notamment le Club espoirs, les médiateurs, dont beaucoup d'actions sont listées, ou encore les chargés de mission de la ville qui sont à l'œuvre pour permettre la mise en œuvre de ces différents dispositifs. Mais cela ne suffit pas.

Certaines actions sont assez opaques. Ce qui relève du partenariat avec l'Education nationale n'est pas simple, donc c'est forcément un peu nébuleux. Parfois, on ne sait pas bien de quoi vous parlez, ou alors on ne partage pas forcément le bilan qui est proposé. Par exemple, les actions en faveur de la réappropriation des espaces par les habitants. C'est indiqué comme réalisé, j'ai du mal à considérer que les bas d'immeuble à Gagarine, à Jeanne-Hachette, aux Longs Sillons ont réellement été réappropriés par les habitants.

D'autres fiches actions sont assez amusantes. Par exemple, il était souhaité la participation de l'élu local au stage de citoyenneté. C'est intéressant. Je ne suis pas sûr que cela fasse beaucoup évoluer la situation locale. Cette fiche action n'a pas été réalisée, néanmoins, on peut souligner la qualité du travail et de la présentation qui a été faite ce soir. Peut-être que la réalisation de cette fiche-action n'est pas forcément primordiale pour permettre à l'élue de maîtriser, de connaître et de porter les valeurs qui sont conduites dans cette stratégie.

Pour analyser plus sérieusement ce rapport, j'ai dû redemander les fiches actions qui avaient été fournies en 2016, qui ne sont pas accessibles sur le site, et la stratégie pour pouvoir finalement étudier les informations qui nous sont données au regard des objectifs qui étaient poursuivis. 52 pages reçues, je vous en remercie, à croiser avec ce bilan d'étape. Il y avait pourtant dans ces fiches des estimations financières, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de fréquentation, d'audience et de résultats attendus en termes d'effets et d'impact. Nous n'avons pas, peut-être est-ce que cela a été réalisé, mais en tout cas cela ne nous est pas fourni, le fruit de toutes ces actions qui sont mises en œuvre.

Plus généralement, la question de la prévention à Ivry est un sujet extrêmement sérieux. Cela a été abordé à l'occasion des assises. Nous ne partageons pas forcément le même point de vue sur cette question. Vous excluez une approche globale. Le rapport du Conseil scientifique le dit pourtant explicitement : il manque de synergie. Les professionnels ont besoin de fluidité, de dialoque, de se connaître pour interagir, il est nécessaire de sortir du cloisonnement.

De plus, vous refusez toute gestion individuelle des dossiers. On ne peut pas tout traiter de façon collective.

Les situations des familles sont complexes, les gens ne rentrent pas tous dans une case. C'est d'ailleurs l'une des divergences profondes que nous avions lors du précédent mandat. Il manque par exemple très concrètement à la réalisation d'une politique de prévention, une cellule de veille éducative pour détecter tous les signaux de souffrance, de maltraitance de l'enfant dès qu'ils apparaissent, et activer les dispositifs qui existent, de manière à favoriser la résolution des difficultés rencontrées et éviter tout facteur possible de développement de comportements transgressifs.

Nous ne sommes pas d'accord non plus, je n'y reviendrai pas longuement parce que cette position est claire, elle a déjà été exprimée à de nombreuses reprises dans d'autres cadres, y compris dans les tribunes du journal municipal, sur la question de la sécurité et la tranquillité publique de nos administrés. D'ailleurs sur ce quatrième axe, peu d'actions ont en réalité été réalisées.

A propos de l'annonce que vous semblez nous faire en primeur ce soir, du regroupement des services, ces réorganisations, sans donner davantage de moyens en personnel pour faire face aux infractions et aux incivilités vécues quotidiennement, ne permettront pas, c'est faux, de sanctionner les personnes qui polluent le quotidien des Ivryens. Par ailleurs, vous refusez de mettre en place une police de proximité, ou une police municipale, ou une police adéquate, comme le disait le rapport précédent, qui puisse permettre à la police nationale de se concentrer sur ses prérogatives de façon plus efficace.

Vous direz, et vous avez raison là-dessus, qu'eux-mêmes ne mettent pas non plus les moyens à la hauteur des enjeux, et cela ne risque pas de s'arranger avec le regroupement des commissariats. D'ailleurs là-dessus si vous faisiez un vœu, peut-être serions-nous amenés à le voter sans opposition systématique, cher Romain.

Dernier point sur la politique de prévention et de sécurité, il manque de plus en plus, en tout cas cela se ressent de plus en plus, un dispositif suffisant pour aider les enfants à traverser les routes. Il y a aujourd'hui trois lieux qui ont été identifiés, et de nombreuses demandes sont exprimées pour accentuer, améliorer ce dispositif.

Remettre en place le CLSPD était une bonne chose, et nous vous remercions d'en faire un bilan intermédiaire, même incomplet. Nous avions voté la stratégie territoriale de prévention et de sécurité en 2016, tout en regrettant déjà des fiches actions trop généralistes. Aujourd'hui nous ne pouvons voter un bilan, ou on ne vote pas, on prend acte, si je ne m'abuse. On vote ? Donc nous ne pouvons voter un bilan qui en réalité un certain nombre d'actions sans les mettre en cohérence les unes avec les autres, ni les chiffrer ni les mesurer ni les détailler ni les évaluer. Ce n'est pas à la hauteur des enjeux. »

- M. BOUYSSOU « Merci. Qui souhaite intervenir ? Ouarda Kirouane, à moins que Ouarda Kirouane laisse son tour de parole à Monsieur Bouillaud, s'il avait dégainé avant toi. On va se faire des politesses. Monsieur Bouillaud, comme ça, on alterne, une femme avec... Monsieur Bouillaud. »
- M. BOUILLAUD. « Monsieur le Maire, je vais faire court. La mise en place d'un CLSPD au sein de notre commune est indispensable. C'est une initiative parfaitement louable. Son bilan intermédiaire est intéressant et permet de mesurer un peu, par rapport au document qui nous a été fourni, l'avancée des actions. Malheureusement, le nombre d'ateliers, ses actions liées le plus souvent à la prévention, aussi indispensable soit-il, sont en contradiction assez forte avec la réalité, ce qu'il se passe sur le terrain et les dégradations que nous pouvons constater au quotidien. On mesure tous, même visuellement, la dégradation qu'il peut y avoir dans les espaces publics, notamment, et on le constate tous les jours un peu plus. Ce sont des actions sur lesquelles l'action de prévention est importante, l'action de répression est aussi essentielle.

Forcément, on repose la question de la police municipale qui forcément est un acteur à part entière du CLSPD, mais aujourd'hui je pense qu'il est aussi important de dépasser le cadre du papier, de la grande concertation, des grandes messes que l'on peut réunir régulièrement et de s'attacher aussi au quotidien, à la réalité du quotidien.

Aujourd'hui nous sommes à un bilan mitigé du CLSPD, peut-être intermédiaire, mais surtout mitigé pour notre part, on ne pourra que s'abstenir sur ce bilan.

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci, Monsieur Bouillaud. Ouarda Kirouane. »

Mme KIROUANE. - « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je souhaite tout d'abord au nom du groupe Front de Gauche, remercier Sabrina Sebaihi et les services municipaux pour le travail sur ce sujet. Deux ans se sont écoulés depuis la signature du CLSPD, permettant de tirer un premier bilan du travail accompli sur un sujet auquel les élus municipaux sont très régulièrement confrontés d'une façon ou d'une autre.

Sur la démarche, tout d'abord, ce travail en réseau nous semble être une méthode efficace pour traiter de tranquillité publique et de prévention.

Sur ce second sujet, notamment, c'est bien le travail partenarial qui permet de passer efficacement d'un diagnostic, souvent largement partagé, à des actions effectives, comme en attestent d'ailleurs les documents qui nous ont été remis.

Cette méthode permet d'agir plus efficacement, mais aussi sur davantage de champs distincts, avec des actions de prévention contre le racisme, les questions de genre, l'homophobie, les conduites à risque, ou encore de passer par le biais de l'environnement scolaire ou sportif. La prévention se trouve au cœur de la plupart des actions, ce qui correspond au rôle dans lequel nous plaçons l'action des partenaires locaux comme la plus pertinente à l'échelle d'un territoire comme le nôtre.

A ce titre, tous les moyens financiers, notamment, permettent d'alimenter ce travail avec une méthode que les acteurs commencent à éprouver sont les bienvenus. Mais dans l'optique d'inscrire ces actions dans la durée, des fonds pérennes nous semblent bien plus efficaces que les aides d'amorçage au regard du contexte financier dans lequel se trouvent les collectivités.

Toutefois nous notons que les chantiers traités par le CLSPD sont, pour une partie, décidés à travers des orientations nationales. Le gouvernement travaille actuellement à une nouvelle stratégie nationale dédiée et amenée à définir les grands axes dans lesquels notre action devra s'inscrire. C'est à ce propos que j'insiste sur le bénéfice que représente la mise en réseau des acteurs locaux sur des questions de prévention. Ce travail est efficace, s'il reste complémentaire avec celui de l'Etat, et n'a certainement pas vocation à en prendre le relais. Il ne faut donc pas que le CLSPD devienne, par exemple, un outil de promotion de la vidéosurveillance, dont l'efficience est tout sauf démontrée, pour ce qui nous préoccupe ici, dans un contexte de repli général de la police nationale et de ses moyens.

Nous sommes convaincus que le CLSPD est un outil efficace, à condition d'axer ses moyens sur des actions de prévention spécialisée, de médiation et qu'il peut ainsi contribuer à la fois à la réduction de la délinquance, mais également à l'apaisement des relations police-population dans notre territoire.

D'ailleurs, je prendrai l'exemple de notre OPH. Cela a permis la création d'un groupe de travail efficace avec les bailleurs qui se rencontrent autour des questions de tranquillité; la mise à disposition de locaux réinvestis pour des actions de proximité, comme l'a évoqué Sabrina Sebaïhi dans son rapport; la Cité PMC avec l'étale solidaire où les Longs Sillons avec l'association Ne rougissez pas.

Pour conclure, n'oublions pas que le chômage et la précarité sont déterminants dans les conditions du développement de la délinquance, et qu'en ce sens aujourd'hui, l'aggravation des inégalités sociales nous semble très inquiétante.

Le groupe Front de Gauche approuve le bilan intermédiaire du CLSPD, des chantiers à venir présentés pour 2018 de la STSPD. Merci de votre attention. »

M. BOUYSSOU - « Merci Ouarda Kirouane. Saïd Hefad. »

M. HEFAD - « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, à la lecture et à l'étude de ce bilan intermédiaire, permettez-moi tout d'abord de formuler une critique vis-à-vis du bilan intermédiaire qui nous est présenté aujourd'hui, et sur lequel il nous est demandé d'émettre un avis. Ce bilan ne nous donne en effet que peu d'informations sur les actions réalisées.

Il se limite essentiellement à nous informer sur ce qui a été réalisé ou non, sans nous en expliquer les raisons, et surtout sans nous donner aucun indicateur nous permettant de juger de l'efficacité de ces actions et de leur impact. Il est donc en réalité délicat de donner un avis éclairé et poussé sur ces actions, et d'en apprécier à leur juste valeur.

Il nous semble pourtant important pour l'avenir de construire des bilans plus ambitieux en matière d'évaluation et d'aller plus loin que la simple indication de la réalisation, ou de la non-réalisation, des actions prévues. S'outiller au mieux pour apprécier l'efficacité et l'impact des actions de façon à éclairer nos choix en vue d'une amélioration continue de nos politiques de prévention est essentiel. Dans ce domaine, la tâche est rude et je sais que nous avançons pas à pas, mais plus tôt le bilan sera enrichi, plus tôt le débat entre nous sera enrichi également.

Ceci étant dit, notre groupe souhaite tout de même formuler quelques avis et points de vue concernant les bilans et orientations présentés. Nous tenons d'abord à dire l'attachement que nous portons à l'axe 1 des orientations du CLSPD qui concerne la prévention et la citoyenneté. Cet axe citoyenneté est pour nous primordial et important à développer. Nous pensons qu'il est en particulier important de développer des actions qui permettent l'expression citoyenne des jeunes, qui favorisent leur inscription dans des projets citoyens. La prévention de la délinquance et contre la violence passe par là, mais aussi par la lutte contre le racisme, le sexisme et toutes les formes de discrimination qui gangrènent notre société et induisent de la violence.

Le deuxième point que je voulais aborder concerne l'importance d'aller vers les jeunes là où ils se trouvent. En effet, s'il est évident que le collège constitue un lieu essentiel pour mener des actions de sensibilisation envers les plus jeunes, il apparaît également important de réfléchir à ce que ces actions ne soient pas exclusivement réservées aux jeunes fréquentant les établissements scolaires. Je pense notamment aux actions de sensibilisation et de prévention des conduites à risque. Les jeunes déscolarisés doivent aussi bénéficier d'actions de ce type.

De la même façon, pour la mise en place de l'axe 2, intitulé plan d'action à destination des jeunes exposés à la délinquance, nous pensons qu'il est essentiel d'aller au-delà du relais que constitue la mission locale, car de nombreux jeunes n'y sont pas inscrits, et parmi eux, encore une fois, les jeunes mineurs déscolarisés particulièrement exposés à la délinquance.

Le travail de terrain est donc essentiel à réaliser et à ce titre, je tiens à saluer l'important travail réalisé sur notre commune par les éducateurs du Club espoirs, ainsi que les nombreuses autres associations qui accomplissent d'une manière ou d'une autre des actions qui contribuent à prévenir la délinquance à Ivry. Les projets de réappropriation des espaces publics et de leur redynamisation par les associations sont à ce titre essentiels. Il faut souligner également l'importance de la présence humaine continue de nos médiateurs sur la voie publique qui participent aussi, dans bien des cas, à l'amélioration de situations tendues dans nos quartiers. Renforcer les liens entre ces acteurs reste à fortifier davantage.

Il ne faut pas perdre de vue enfin le fait que notre politique de prévention ne se résume pas aux seuls STSPD et au CLSPD. Toutes les actions que nous mettons en œuvre à Ivry y contribuent en commençant par notre politique sociale et de solidarité. A ce titre, il est important de rappeler que le nerf de la guerre est l'argent, que les moyens dont nous disposons pour mettre en place ces politiques ne cessent de diminuer et que les choix politiques d'Emmanuel Macron ne font que précariser davantage les gens.

A ce stade, il n'est pas non plus inutile de rappeler que la sécurité des citoyens reste une prérogative de l'Etat, et que dans notre partenariat avec l'État chacun doit assumer ses responsabilités. Il est important que nous refusions de jouer la police à la place de la police, de même qu'il conviendrait de refuser les inutiles caméras de surveillance que l'Etat veut nous imposer, comme tant d'autres gadgets et dispositifs.

A cet effet, nous voterons donc pour ce bilan intermédiaire. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU - « Merci Saïd Hefad. Je vais peut-être passer la parole à Sabrina Sebaïhi qui nous apportera des éclaircissements. Y en a-t-il d'autres ? Je ne vois pas de main lever, donc Sabrina Sebaïhi, je t'en prie. »

Mme SEBAIHI. - « Merci. Beaucoup de choses ont été posées, je vais essayer de répondre, mais peut-être pas à tout. Peut-être rappeler le rôle de la ville parce qu'on en revient toujours à ce fameux débat de la police municipale. Je tiens quand même à rappeler que la sécurité, c'est le rôle de l'Etat, et à la police nationale de l'assurer. Pour moi en tout cas, la police municipale aujourd'hui ne traiterait pas mieux les problématiques d'incivilités, de tranquillité publique et de salubrité publique qu'on connaît sur notre ville, en tout cas mieux que nos nouveaux services que l'on a l'intention de créer. C'est la première chose. On a un point de vue différent là-dessus. Je ne pense pas que l'on changera d'avis ni les uns ni les autres sur cet état de fait, mais en tout cas pour moi, c'est clair que ce n'est pas à la ville de travailler, ou de remplacer la police nationale.

Après sur les autres choses qui ont été dites, sur ce que tu as dit Sandrine par rapport au stage de citoyenneté, oui, je n'ai pas été sollicitée. Si on m'avait sollicitée, j'y aurais été, mais cela n'a pas été le cas.

Je rappelle aussi, parce qu'on parle souvent du manque d'ambition. Vous avez évoqué le manque d'ambition des fiches actions qui ont été proposées. Les fiches d'actions qui ont été proposées dans le cadre de la stratégie, ce n'est pas la ville qui les a proposées, ce sont les différents partenaires que l'on a rencontrés au moment de notre diagnostic. Ils ont estimé que c'était sur ça qu'ils voulaient travailler, on a fait notre stratégie, on a rédigé les fiches actions avec les partenaires, qui sont d'ailleurs la police nationale, l'éducation nationale, les bailleurs, les transporteurs, tous ceux qui interviennent sur la ville de près ou de loin sur le champ de la tranquillité publique. Nous n'avons pas sorti ces fiches actions du chapeau en décrétant nousmêmes que c'était sur cela qu'il fallait travailler. Je ne vois pas trop pourquoi aujourd'hui, il apparaît soudain que ces fiches ne seraient pas à la hauteur ou manqueraient d'ambition.

Il y a beaucoup de choses que vous avez dites aussi, et que je n'ai pas comprises. Après, c'est vrai qu'il n'y a pas forcément d'éléments chiffrés, mais quand on parle de la prévention de la sécurité routière, je ne peux pas vous donner de chiffres sur l'impact que cela a sur les collégiens. Ce que je sais aujourd'hui c'est que les collèges et les lycées de la ville sont très demandeurs de ces actions. Et tous les ans, ils nous demandent de participer au village, ou à la semaine de prévention routière que l'on organise sur la ville. Je me dis que c'est utile, sinon ils ne le redemanderaient pas.

Pareil pour les ateliers des médiateurs, ils n'intervenaient que sur un ou deux collèges, finalement ils interviennent sur tous les collèges de la ville, à la demande des chefs d'établissement. On n'a pas été leur imposer l'intervention de nos médiateurs.

D'ailleurs aujourd'hui, cela nous arrangerait même qu'ils ne nous sollicitent pas, parce que je rappelle que l'on a sept médiateurs aujourd'hui qui travaillent à la ville, et faire des ateliers dans les quatre collèges de la ville, cela prend énormément de temps. Pour moi, ce sont des éléments, ce n'est pas forcément chiffré, mais ce sont des éléments positifs sur les fiches actions qui ont été menées.

Sur la cellule de veille éducative, c'est pareil. Je l'ai rappelé dans mon introduction, c'est-à-dire qu'il y a un gros turnover. Pour pouvoir travailler sur une cellule de veille éducative, il faut instaurer une certaine confiance entre les partenaires. Si ça bouge tout le temps et que ce ne sont pas les mêmes partenaires qui sont autour de la table, ils n'ont pas envie de travailler sur du nominatif, ou sur du cas par cas. Ce travail se fait, mais pas dans le cadre du CLSPD aujourd'hui, parce que jusqu'à présent, les partenaires n'étaient pas favorables à travailler sur du nominatif, ce qui est-ce qui est en train de changer. Parce que justement ils ont considéré que maintenant, au bout de deux ans, le travail était de bonne qualité. On a créé un climat de confiance qui fait que les chefs d'établissement, notamment, ont demandé à travailler sur du nominatif, sur des cas nominatifs, pour avancer sur certains dossiers. Cela ne se décrète pas, même si on pense parfois que la ville décide de tout. Là, en l'occurrence nous ne pouvons pas décider à la place de nos partenaires, c'est eux qui décident s'ils ont envie de travailler ou pas sur du nominatif.

Je pense que ce que vous voulez en fait, ce sont les chiffres de la délinquance sur la ville, ce sont des chiffres qui sont, d'une part confidentielle, car ils sont échangés dans le cadre du CLSPD, ce n'est pas à moi de vous les donner.

Et même si je demandais, ou même si on posait la question au commissaire, je suis sûre qu'il me demanderait de ne pas les transmettre.

Deuxièmement, de l'aveu même des forces de police, les chiffres ne veulent rien dire, puisqu'en fonction de là où est prise la plainte, là où a lieu le délit, etc., il y a plein d'indicateurs qui font que ces chiffres, on peut leur faire dire ce que l'on veut.

Ce que je peux vous dire c'est qu'il y a pas mal d'indicateurs sur la ville qui ont baissé en termes de délinquance sur la ville. C'est une réalité. Après, vous pouvez croire, ou pas, ce que l'on vous dit, mais c'est le cas.

J'aimerais bien savoir quand vous dites... En gros, à vous entendre, on a l'impression qu'Ivry c'est une zone de no man's land. Ce qui est certain, c'est que ce n'est pas ce que nous dit la police nationale aujourd'hui. Ivry, ce n'est pas une ville où il règne l'insécurité à chaque coin de rue, ce n'est pas vrai. A un moment, il faut aussi arrêter de dire des bêtises. On est une ville où nous sommes dans une strate médium de la délinquance, par rapport aux villes de notre même strate, ni plus ni moins. Même par rapport aux villes qui ont des polices municipales et des caméras de vidéosurveillance, on a les mêmes chiffres, on a les mêmes faits de délinquance. Il faut arrêter de créer de la psychose autour de ces sujets, là où cela n'a pas lieu d'être.

Je vais m'arrêter là, parce que c'est vrai que ce qui est proposé, c'est qu'on travaille essentiellement sur la prévention, mais en même temps, c'est notre rôle. Je ne suis pas flic, mon rôle c'est de travailler sur la prévention. Je m'occupe de mener des actions de prévention à destination de tous les Ivryens. Nous avons fait le choix aujourd'hui de changer le braquet, puisqu'on crée un service qui va lutter contre les incivilités en mettant des PV, c'est-à-dire que nous allons verbaliser les gens.

C'est-à-dire que même si ce nouveau service aura un gros boulot de prévention aussi, parce qu'il faudra quand même aller voir les gens pour essayer de discuter avec eux. Nous n'allons pas tout de suite sortir son calepin pour gratter, dès qu'il y a une clope qui est par terre. L'idée c'est aussi de faire un peu tout ce travail de prévention, de verbaliser quand c'est nécessaire, mais je pense que notre rôle doit se limiter à cela, à la lutte contre les incivilités. Pour ce qui est de la sécurité, ce n'est pas notre rôle. Merci. »

M. BOUYSSOU - « Merci Sabrina Sebaihi. C'est un résumé tout à fait passionné de la situation. Je voudrais juste rebondir sur deux ou trois questions. Effectivement, je pense que nous avons une divergence de point de vue, et c'est sain, parce que cela fait partie du débat démocratique, et qu'il faut effectivement l'assumer comme tel. On n'a pas tous, dans cette assemblée communale, la même conception de ce que doit être le rôle d'une commune par rapport aux questions de prévention, et par rapport aux questions de sécurité. Nous, nous mettons en œuvre une politique publique presque totalement orientée sur la prévention.

Je pense que si on doit parler d'indicateur, au sens où cela a été évoqué ce soir, il faudrait tout mettre dans la balance. Est-ce que l'on est capable, par exemple d'évaluer aujourd'hui de manière quantitative, même qualitative on a du mal, l'impact positif qu'a eu sur plusieurs générations de jeunes et d'enfants qui fréquentent nos écoles, les établissements scolaires, les collèges qu'ont eu par exemple les dispositifs-école et cinéma avec le Luxy ? C'est quelque chose que je cite assez souvent, quand j'entends les professionnels du Luxy faire état de leur travail avec les enseignants, en disant : « nous, ce qu'on essaye de créer chez les enfants, c'est un réflexe critique, et de leur faire comprendre qu'une image, ce n'est pas la vérité révélée, mais que c'est fabriqué, que c'est porteur d'une intention... »

Je suis convaincu que cela a un impact extrêmement positif sur toutes les questions qui relèvent des réseaux sociaux, du harcèlement scolaire, des vecteurs de ce que l'image peut produire sur les jeunes générations. Je suis convaincu que ces politiques culturelles, c'est un exemple, je pourrais en donner dix, ont un impact positif sur les jeunes Ivryens.

Et les jeunes Ivryens sont peut-être du fait de ces politiques publiques d'accès à la culture, d'accès aux connaissances, etc., un peu mieux outillés pour ne pas tomber dans des travers qu'on peut connaître.

Mais, je suis incapable de vous donner un chiffre objectif là-dessus. C'est une conviction que j'ai, et ce n'est pas parce que je ne suis pas capable de le chiffrer qu'on va arrêter les dispositifs-écoles et cinéma, qu'on va arrêter les chemins du théâtre, qu'on va arrêter les subventions aux clubs sportifs. Ce n'est pas parce qu'on serait en difficulté pour dire : « ces politiques publiques, on est assez en difficulté pour les évaluer de manière chiffrée », qu'on arrête tout ça pour créer un corps de police municipale et déployer des milliers de caméras de vidéosurveillance dans la ville, etc.

Je pense que ce bilan intermédiaire et les actions projetées sur tous les sujets, tels que les a présentés Sabrina Sebaïhi, sont totalement conformes aux orientations politiques progressistes que nous portons et qui placent les responsabilités là où elles doivent être. La sécurité des citoyens, en effet, cela peut sembler dogmatique, archaïque, fermé, tout ce que l'on veut, mais c'est en effet le rôle de l'Etat de garantir les mêmes droits à la sécurité pour l'ensemble des citoyens sur le territoire national.

D'ailleurs sans vouloir être dans la redite, Romain Marchand qui m'a représenté à la réunion, dont il était question, à la première question du Conseil, sur la rencontre avec le Préfet, sur la contractualisation, l'Etat n'arrête pas de nous envoyer des choses nouvelles à faire. Le dédoublement des CP, par exemple, cela va avoir un impact tout à fait concret sur le budget communal, etc. Les maires, qui ont décidé de répondre aux injonctions de l'Etat en mettant en place des dispositifs de caméra de vidéosurveillance, ou en créant des corps de police municipale, seraient tout à fait légitimes à dire au Préfet : « mais Monsieur le Préfet, ça, il ne faut pas le compter dans les 1,2 de développement des dépenses réelles de fonctionnement. Le Préfet a été très clair là-dessus. Il a dit : « c'est un choix politique, assumez-le. » Je ne vous dirai pas quel maire il a répondu ça : « assumez-le, c'est un choix politique. »

Et ce que dit Sabrina Sebaihi est totalement vrai. Ce que nous disent les autorités de police, ce que nous dit d'ailleurs la procureure, ils sont incapables aujourd'hui... Nous, peut-être qu'on est faiblards sur les éléments statistiques, je veux bien, mais au niveau de l'Etat, il n'y a pas un professionnel, aussi lucide, aussi outillé soit-il qui, du point de vue des services du procureur, de la police, de la préfecture de police ou de la préfecture, qui soit en capacité de dire que les caméras de vidéosurveillance et les polices municipales, au prorata d'une population, au prorata de données sociologiques et économiques des populations, que ces dispositifs ont réduit la délinquance. Ils sont incapables de le faire.

Et Ivry, pour le coup, comme l'a dit Sabrina Sebaïhi a plutôt... Il y a toujours trop de délinquance dans une ville, il y a toujours des agressions de personnes, il y a toujours des vols, il y a toujours des gens qui subissent des violences dans cette ville. On ne va pas dire : « c'est le paradis sur terre », mais en termes d'indicateurs de la police nationale par rapport aux plaintes, par rapport à la gravité des faits constatés sur notre commune, on est plutôt en recul.

Et au prorata des populations, on est plutôt une ville en dessous du niveau médian, qu'audessus. A quoi c'est dû? A un climat à Ivry? Je pense que c'est dû à nos politiques publiques en direction de la jeunesse et de l'enfance qui ont quand même un impact très fort.

Quant à la question du regroupement des services qu'a évoquée tout à l'heure Sabrina Sebaïhi, à la verbalisation, etc., on ne peut pas nous dire toutes les cinq minutes : « arrêtez le gâchis, faîtes des économies, redéployez, trouvez des moyens, etc., et le jour où on propose un dispositif de regroupement de personnel existant, de réorientation du cadre de travail, nous dire subitement : « ce n'est pas bien », « ce n'est pas comme ça qu'il faut faire » et « les agents qui travaillent dans ce service, oh les pauvres. » Je pense qu'à un moment donné, il faut essayer d'avoir de la cohérence, et pas une cohérence différente selon les sujets que l'on aborde, et qui serait à géométrie variable à chaque fois, en fonction de plein de choses totalement subjectives et pas toujours exprimées.

Je vous invite à voter ce bilan intermédiaire, dont je pense que la majorité municipale et son exécutif peuvent être fiers. Et pour rassurer tout le monde, dans les actions projetées, on a bien parlé de réflexion sur les caméras de surveillance, on ne parle pas de mise en œuvre de caméra de surveillance. Mais à un moment donné il faut que l'on y réfléchisse. D'ailleurs le préfet de police et la police nationale, ils ont réfléchi à notre place. Ils nous ont transmis, à Sabrina Sebaïhi et à moi, c'était complètement absurde, les endroits où il faudrait que nous mettions des caméras de surveillance dans la ville.

Ce déploiement, l'achat du matériel, son entretien, la captation des images, etc., représenterait un accroissement du budget de fonctionnement de la commune de plus d'un million d'euros, dans les premières estimations à la louche que nous avons faites avec les services.

Il faudra nous indiquer, avec une évolution budgétaire qui ne doit pas évoluer au-delà de 1,2, où et dans quelle politique publique faudrait-il redéployer ce million d'euros. Il faudra nous le dire un jour, si on veut vraiment que ce soit le cas, que ce soit fait, ou pas. Il faudra nous dire où on prend ce million d'euros, si c'est nécessaire à la résolution des affaires, etc. Il faudra nous dire dans quelles politiques publiques, on le prend. En tout cas, je suis pour que l'on y travaille, pour que l'on y réfléchisse, mais je ne crois pas être pour qu'on mette en œuvre de tels dispositifs qui n'ont absolument pas prouvé leur efficacité en matière de résolution des affaires.

Je vous propose de voter. Il y a deux articles dans la délibération. On approuve le bilan intermédiaire, et on approuve les actions projetées pour l'avenir.

Qui est pour l'adoption de cette délibération ? Merci. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. La délibération est adoptée. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

B/ APPROUVE le bilan intermédiaire du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD), ainsi que les chantiers à venir présentés pour 2018 de la STSPD.

(34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

ENSEIGNEMENT

C) Présentation du Petit Robespierre

Accueil de loisirs et centre de ressources Information

Rapporteur: Méhadée BERNARD

M. BOUYSSOU - « Je passe la parole à Méhadée Bernard. C'est une information sans vote. En ce qui concerne la présentation du Petit Robespierre, accueil de loisirs et centre de ressources. »

Mme Méhadée BERNARD. - « Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, c'est toujours le même plaisir... Vous voulez mettre le film en premier ? Je voulais mettre le film en dernier, mais on peut commencer par le film. Je préfère en dernier, parce que sinon, vous n'allez pas m'écouter. J'ai toujours le même plaisir et la même fierté, et probablement les mêmes étoiles dans les yeux, quand je parle de cet équipement public, ambitieux et atypique qu'est le petit Robespierre, car oui, il n'est pas un lieu comme les autres.

Alors qu'avant ce mandat, nous avions identifié le besoin d'un développement des compétences liées à l'enfance sur notre territoire, nous avons, comme nous nous y étions engagés dans le programme Ivry au cœur, mis en place une réflexion autour de la formation et de la mobilité des animateurs de la ville. Ainsi, fruit de ce travail, le petit Robespierre est né et il n'a de cesse de se développer, de muter et de s'améliorer depuis sa création en 2016. Il est alimenté par les professionnels de l'animation et des collaborations étroites avec des associations d'éducation populaire, comme le GFEN, le Groupe français d'éducation nouvelle, qui d'ailleurs tiendra ses onzièmes rencontres nationales ce week-end à Ivry; par des partenariats internes avec le CM5, la Galerie Fernand Léger, le service des Ressources humaines; des partenariats externes, avec l'Education nationale; et aussi avec d'autres institutions culturelles, comme le théâtre El Duende, le Musée du Louvre, et d'ici quelques semaines, avec le musée d'Orsay ou le musée de l'histoire de l'immigration.

Le petit Robespierre, c'est aussi un lieu qui permet une nouvelle porosité entre les différentes directions. Perméabilité qui s'illustre déjà par des échanges riches avec les services jeunesse et vie des quartiers, et d'autres que nous voulons développer davantage, comme ceux avec la culture, le sport, ou encore le service vacances, des directions et services qui sont déjà très moteurs dans le cadre des rendez-vous de l'éducation.

Bref, même s'il nous faudra encore convaincre, à sa capacité à fédérer à sa portée, à s'instruire les uns et les autres, ce lieu inédit de formation entre pairs séduit, irrigue et est devenu un lieu de collaboration essentiel dans la ville. Pour preuve, le programme de formation de la session de janvier à juin 2018 a finalement été étendu jusqu'en décembre pour répondre à la demande croissante de celles et ceux qui veulent se former. Cette affluence est non seulement un signe de reconnaissance de la qualité des formations mises en place, mais aussi une preuve que de nouvelles formes de formation solidaires et engagées sont possibles. Enfin, cela témoigne de la nécessité d'être audacieuses et audacieux et de ne s'interdire aucun projet.

Car à Ivry, au-delà des talents extérieurs et partenaires qui viennent nous aider à nous former, nous enrichir, nous sommes riches de nos compétences, de nos savoir-faire en interne, avec plus d'une centaine de métiers. Et c'est l'occasion pour nos agents de les partager, de les mettre en valeur. Cette structure permet ainsi non seulement d'irriguer nos professionnels de l'enfance de nouvelles connaissances, mais aussi de leur faire prendre conscience de leurs propres compétences, et de les voir s'épanouir.

Les arts du cirque, monter un spectacle pour enfants, conseil d'enfants, café philo, activité de récupération et geste écocitoyen, interroger un comportement, savoirs fondamentaux d'un animateur, savoir poser les règles et utiliser une communication douce, prendre la parole face aux œuvres, les besoins des enfants présentant des troubles du spectre autistique, la cuisine moléculaire, monter un film d'animation. Les formations proposées sont diverses, variées, elles font sens à l'image des talents, des agents de notre ville et de leurs besoins.

Je vous ai distribué en début de séance les programmes de la session 2017 et celle de 2018 pour que vous puissiez avoir vraiment une vue globale sur ce qui est proposé.

Ce projet, ces formations de qualité, émerge notamment grâce au travail d'un groupe pilote constitué d'animatrices et d'animateurs de responsables de centres de loisirs et de cadres du service ATSL. Ce groupe, je crois qu'ils sont 16, mais peut-être que je me trompe, vit et évolue sans hiérarchie en son sein.

Les formations ont été étudiées en étroite collaboration avec la Direction des ressources humaines qui s'est fortement impliquée dans ce projet, et ce dans le but de ne pas court-circuiter le dispositif de formation existant d'une part, et envisager d'intégrer ces temps de formation dans le déroulement de carrière des agents, d'autre part. Ce dernier point est encore en cours de réalisation et de travail, et je suis persuadé que l'administration saura trouver rapidement des solutions pour que l'on puisse les valoriser.

J'en viens maintenant à l'aspect centre de loisirs, car le petit Robespierre a également été une petite révolution pour les enfants. A la fois décisionnaires de ce qu'ils pratiqueront ou apprendront, ils sont aussi actrices et acteurs tout du long, et évaluateurs. Chaque centre s'y rend par cycle de six mercredis, autour d'une équipe d'animateurs volontaires, et de trois grands projets : le théâtre, la culture scientifique et la musique, chant, danse. Chaque activité possède une salle aménagée pour être pratiquée dans des conditions optimales. Les locaux seront neufs et la ludothèque remplie.

Pour toutes ces raisons, nous avions raison de le dire lors de son inauguration. Le petit Robespierre, c'est l'illustration d'un effet boule de neige positif. C'est l'enfant qui apprend, qui grandit, qui donne ensuite envie à ses amis de découvrir un jeu, une activité ou de créer ensemble une chorégraphie ou un spectacle. C'est l'adulte qui se forme, qui forme lui-même ses collègues en transmettant ses compétences et en s'ouvrant vers de nouvelles pratiques. Le petit Robespierre a justement permis d'harmoniser les pratiques et la qualité des animations dans nos accueils de loisirs, et cela vaudra bientôt pour l'ensemble des structures d'éducation populaire de la ville.

Ce centre de ressources prouve également que la recherche de la qualité ne se situe pas uniquement dans son coût, mais surtout dans la manière de concevoir un projet. Vous avez d'ailleurs dans le rapport de l'administration, les éléments chiffrés du coût de cet équipement.

Ce lieu est une réponse. Il est l'un de ces maillons qui nous manquait dans notre recherche d'un service public émancipateur. C'est une petite étincelle qui, au fur et à mesure du temps, en allume déjà plein d'autres, libère les paroles, les expériences, les envies, tout en permettant de travailler à des partenariats étroits entre directions, services et avec les partenaires.

Persuadés du caractère innovant de cet équipement, nous avons d'ailleurs réitéré cette année notre demande de labellisation auprès de l'Observatoire national de l'innovation publique territoriale. Nous travaillons évidemment à de nouveaux chantiers qui sont nombreux, parce que cela ouvre des champs très grands. Je porte l'idée avec la directrice du service que l'on peut essayer de mettre en place des formations autour de l'échange de pratiques et d'expériences, qu'elles soient en interne, mais aussi avec des animateurs d'autres villes. C'est intéressant de pouvoir se confronter à des professionnels d'autres villes, mais on pourrait imaginer des échanges de pratiques avec d'autres professionnels du territoire autour de certaines questions. Je pense notamment aux enseignants.

On essaye aussi, cela va prendre du temps et c'est normal, de travailler à des formations qualifiantes. Mais cela ne se fait pas en un jour. Je pense notamment au BPJEPS qui est un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, que l'on pourrait monter en intra. Mais il nous faut poser les pierres les unes derrière les autres. Pourquoi ne pas ouvrir ces formations bien au-delà des agents de la ville? Même s'il y a déjà beaucoup à faire avec les agents de la ville, mais on est sollicités par des enseignants qui aimeraient pouvoir participer aux formations.

Je n'ai pas le pouvoir de remplacer les enseignants absents dans les écoles. J'aimerais bien pourtant, mais je ne peux pas le faire. Ceci étant, pour que ce soit rendu possible, il faudrait que l'Education nationale puisse mettre en place quelque chose qui rende ce partenariat encore plus efficace.

Je tiens donc à remercier les enfants et les professionnels qui le font vivre depuis deux ans, car c'est bien l'humain qui donne sa force à ce lieu sans qui il ne serait qu'une coquille vide. Je vous invite maintenant à visionner un film qui a été réalisé par la Direction de la Com, et je me tiens à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU - « Merci. »

Vidéo.

M. BOUYSSOU - « Nous n'avons presque envie d'applaudir à la fin. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Josée Rodrigo. »

Mme RODRIGO. - « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, quelques mots, afin de saluer la qualité de la présentation de notre collègue, Méhadée Bernard, pour un projet innovant qu'ambitieux, sur un site possédant une histoire riche. Lycée d'enseignement professionnel, centre de loisirs, accueil de plusieurs classes de l'école privée Jean XXIII, durant sa réhabilitation. Comme nous l'avons vu, le petit Robespierre tire son originalité et sa force de ses deux missions principales : accueillir les enfants d'Ivry et constituer un lieu ressource et de formation entre pairs pour les animateurs.

Cet accueil s'appuie sur une démarche pédagogique particulièrement complète, fondée sur le théâtre, la culture scientifique et musique, chant, danse.

L'ensemble de ces projets participe ainsi à l'éveil artistique et culturel des Ivryens et des Ivryennes les plus jeunes, éveil dont on sait aujourd'hui qu'il est fondamental au développement et à l'épanouissement de l'individu. Ainsi, la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 affirme, dans son article 31, que chaque enfant a le droit aux loisirs, aux jeux et à la participation à des activités culturelles et artistiques.

L'autre grande innovation du projet réside dans sa dimension de formation collaborative, ou solidaire, entre les animateurs. Dans le centre de ressources et de formation entre pairs, tant les responsables que les référents ont la responsabilité de transmettre leurs compétences à leurs collègues, ainsi que de les former sur des pratiques nouvelles. Cette approche partenariale apparaît comme extrêmement pertinente et fructueuse pour l'avenir avec un système privilégiant à la fois ses propres ressources, ainsi qu'une ouverture sur les institutions externes. Dans cette perspective, la première session de formation semble avoir tenu toutes ses promesses, en mobilisant des partenaires variés tels que le Louvre, l'Ecole de cirque Cirqu'aouette, la galerie Fernand Léger, le centre municipal de santé, et bien d'autres.

Cet équipement municipal dédié à l'enfance, originale grâce à sa double mission, participe donc des politiques d'émancipation conduites par notre ville depuis de nombreuses années. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU - « Merci Josée Rodrigo. Qui souhaite ensuite prendre la parole ? Sigrid Baillon. Merci. »

Mme BAILLON. - « Merci. Je vais commencer par être pas tout à fait positive. Je suis un peu déçue parce que moi aussi j'ai beaucoup apprécié ce film, mais je prends la parole ce soir une seconde fois à 23 heures, pour un autre point de la partie Affaires avec présentation orale. Or selon le règlement de Conseil municipal, les affaires avec présentation orale correspondent, dans le texte, à des affaires qui font l'objet d'un rapport oral suivi d'un débat à l'issue duquel nous sommes appelés à voter.

Pour la deuxième fois ce soir, nous ne sommes pas appelés à voter, mais à prendre acte. Alors on nous tient informés de ce qui est, mais le Conseil municipal ne prendra pas position ce soir sur ce point. Nous allons en prendre acte.

Nous prenons acte que c'est une première note de service présentée en bureau municipal qui a lancé le processus de mise en œuvre du projet d'accueil de loisirs du Petit Robespierre, et il a certainement bien fait de le faire. C'est ce qui a validé la démarche proposée pour le centre de ressources et le centre d'accueil, C'était en 2016.

Une seconde note de service, présentée cette fois en 2017, exposait les enjeux et a été validée en bureau municipal.

Une petite parenthèse, nous recevions jusqu'à il n'y a pas très longtemps les comptes rendus des bureaux municipaux pour information. Nous ne sommes plus informés de ce qui se passe en bureau municipal. Je referme la parenthèse.

Nous sommes dans l'obligation d'attendre les conseils municipaux pour être informés des décisions.

Je reviens au cœur de notre sujet, et je vais vous remercier pour ce magnifique petit film, remercier Méhadée Bernard pour son exposé et pour le document qui nous a été présenté. La qualité de l'accueil des mercredis au petit Robespierre, ainsi que la qualité du travail des animateurs sur ce site sont incontestables. De larges moyens sont accordés, et nous les approuvons.

Cependant, il ne faut pas oublier ce qui se fait aussi par nos animateurs sur leur site de référence, qui font un travail tout aussi de bonne qualité, mais avec des moyens parfois moins bons, souvent moins bons, que ce qu'on trouve au petit Robespierre.

Nous prenons acte aussi que le petit Robespierre permet effectivement une montée qualitative générale des projets d'animation pour les enfants du primaire, et permet aussi la formation entre pairs et animateurs. C'est très bien montré dans le film. Effectivement, il y a des répercussions. Par exemple dans ce qui est proposé le soir dans les activités périscolaires. Un animateur qui a bénéficié de ce temps de formation, généralement, rebondit pour le proposer dans tous les autres centres d'accueil.

Nous relevons aussi la qualité des interventions partenariales citées en page 5 du document que nous avons reçu.

Sur l'aspect accueil et centres de loisirs, la note spécifie : 112 enfants accueillis. Depuis septembre 2017, je crois avoir compris cela, ou ce n'était que pour 2017 ?

J'aurais voulu savoir, géographiquement, si toutes les écoles sont impactées par cet accueil ? Et de quelle manière ?

Vous l'avez dit, et cela a été relevé dans le film, le fait que les enfants soient, dans ce centre, décisionnaires du projet dans lequel ils s'inscrivent pendant les six semaines, je trouve que c'est vraiment un point fort.

J'avais noté aussi sur les partenariats pour la formation, vous regrettiez de ne pas pouvoir remplacer les enseignants qui souhaiteraient y participer. Je note que Madame Brigitte Sanchez, enseignante spécialisée a participé à la formation qui a été proposée. Vous avez su trouver la bonne personne.

Je vais conclure sur : si le Conseil avait eu à se prononcer, si nous avions eu à voter ce soir, nous aurions voté pour ce projet. Vous noterez que nous ne sommes pas, contrairement à ce que certains pensent, dans une opposition systématique. »

- M. BOUYSSOU « Vous avez déjà voté pour au moment du budget. Qui souhaite intervenir ? Saïd Hefad ? »
- M. HEFAD. « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le projet qui nous est présenté ce soir pointe une réalité bien connue des animateurs de notre ville, et ce depuis longtemps. Nos structures ne sont pas toutes adaptées pour offrir les meilleures conditions d'accueil et d'animation. Tous les enfants ne sont pas logés à la même enseigne. Des disparités importantes existent d'une structure à l'autre. Il est parfois extrêmement difficile de mettre en œuvre, dans certaines écoles anciennes, des projets d'animation de qualité à la hauteur de notre ambition éducative.

Ces inégalités, nous nous devions d'agir pour les réduire et les résorber.

C'est ce que ce projet se propose notamment de faire, même si, bien entendu, il ne permet pas à lui seul de régler l'ensemble des problèmes auxquels nous sommes confrontés dans certains centres.

En développant l'offre d'accueil des primaires au Petit Robespierre, avec les modalités qui nous ont été présentées en détail par Méhadée Bernard, nous allons permettre une montée qualitative, significative et générale des projets d'animations proposés aux enfants, à tous les enfants. Ce projet du Petit Robespierre permettra en effet, notamment aux professionnels, de bénéficier d'un lieu ressource, d'un espace de formation, d'échanges de pratiques et d'expériences extrêmement important. D'abord pour redonner de la motivation aux animateurs et du sens à leur travail, mais aussi pour leur permettre de s'enrichir mutuellement des compétences des uns et des autres, et in fine, d'enrichir constamment les propositions d'activités pour les enfants, avec le souci constant de répondre aux objectifs du projet éducatif des accueils de loisirs.

Cette création d'un centre de ressources, en plus de l'offre d'accueil déjà innovante par ellemême, est à notre sens extrêmement importante. Nous espérons que le petit Robespierre apportera une amélioration importante pour les enfants et les animateurs, qui, il faut le dire, ont fait preuve ces dernières années d'une forte volonté et de ténacité.

Le groupe CCI se prononce donc en faveur de ce projet. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU - « Comme, il n'y a plus d'inscrits, Méhadée Bernard, tu veux rapporter quelques éléments. Vas-y. »

Mme Méhadée BERNARD. - « Je comprends vraiment Sigrid Baillon, ce que vous avez dit en début d'intervention. Je trouve que c'est bien qu'en Conseil municipal, on puisse, par moments, avoir des temps d'échanges sur des projets qui sont portés par des directions de la ville, de les partager et de leur donner l'aura du Conseil municipal. C'est vrai qu'il n'y a pas de vote, que c'est un rapport, mais il y a plein de sujets marronniers qui passent au Conseil municipal et qui ne nécessitent pas nécessairement de vote. J'ai vraiment porté cette idée, et cela fait un moment que je la porte d'ailleurs, et sur d'autres sujets, je pense que l'on pourrait sortir un peu des sujets qui reviennent tout le temps, et pouvoir partager ensemble d'autres choses, y compris de pouvoir les partager, pas juste pour être dithyrambique les uns envers les autres, mais pouvoir s'apporter les uns et les autres dans la construction de projets communs. C'était un peu l'idée au départ de faire passer ce sujet en séance.

Après, sur les questions un peu concrètes. Ce qui est intéressant avec le petit Robespierre, c'est que les animateurs sont en aller-retour. Les formations, dont ils bénéficient au Petit Robespierre, vont irriguer, vont irriguer le centre, ils deviennent eux-mêmes prescripteurs et formateurs sur leur stand. Ce sont des allers-retours qui font qu'on a une vraie montée en compétences dans nos accueils de loisirs.

Sur le nombre d'enfants accueillis, c'est 112 enfants qui sont accueillis tous les mercredis, et pendant les vacances scolaires, mais pendant les vacances scolaires, c'est un centre de loisirs classique, comme lorsque les enfants vont au Bréau, ils sortent de leurs centres de loisirs, ils font autre chose. Mais le mercredi, ils sont 112, ce sont des groupes d'enfants qui tournent sur toutes les écoles de la ville. Je crois que chaque école passe deux fois par an. Il y a en permanence un groupe de Joliot-Curie, puisque au regard des difficultés d'accueil à Joliot-Curie, nous avons décidé que Joliot-Curie était un peu l'école privilégiée du petit Robespierre, au regard de ses locaux et des difficultés d'accueil.

Il y a un groupe de Joliot-Curie tout le temps. Sinon, les enfants tournent tous, à partir du CE1 jusqu'au CM2, le mercredi. Je crois que les CP, on les préserve dans les écoles, pas nécessairement pendant les vacances scolaires, mais le mercredi. Ils sont en transition de la maternelle, ils ont un accueil particulier sur les sites.

Je crois que j'ai dit ce que je voulais dire. »

M. BOUYSSOU - « Merci Méhadée Bernard. Juste pour en rajouter deux petits mots. Simplement dire qu'effectivement je pense que c'est quand même pas mal que le Conseil municipal de temps en temps, pas systématiquement, puisse faire un focus, un zoom sur un certain nombre de services publics. Je pense que l'utilité de le faire sur la question du Petit Robespierre est liée au fait que l'on peut parler d'exemplarité à propos de ce projet.

D'abord parce que j'ai assez d'occasions de dénoncer les politiques de restriction budgétaire, d'austérité qui nous sont imposées, et dans ce contexte, c'est un des rares services publics, totalement nouveau, qu'on aura réussi à construire dans ce mandat, par redéploiement de moyens déjà existants, et réorganisation d'un certain nombre de choses. Ce n'est pas si souvent que l'on arrive à le faire. Ce n'est pas miraculeux, ce n'est pas issu que de l'esprit des élus, c'est aussi l'investissement des professionnels qui sont là. C'est d'abord l'investissement des professionnels.

Co-construire entre professionnels et élus de nouvelles réponses de service public correspondant non seulement aux besoins des enfants, mais aussi à un besoin presque d'autoformation, même si on a vu dans le film qu'il y a des intervenants extérieurs de grande qualité qui viennent plancher avec les animateurs sur des sujets. D'abord je trouve, ce qui a été montré là, sur la question des enfants autistes, avec le partenariat avec une formatrice de l'Education nationale, c'est un truc formidable qu'il faut développer, et qu'il faut développer sur tous les sujets, tous les thèmes.

Je disais exemplarité parce qu'on co-construit du service public avec les professionnels et presque à moyens constants, je vais le dire comme ça. C'est clair, Josée Rodrigo l'a évoqué dans son intervention, cela a été aussi possible, parce qu'on a décidé à un moment donné de mettre ces locaux à la disposition d'une école privée, c'est une contradiction, un compromis historique sur un sujet comme celui-là. Mais du coup on a bénéficié d'un investissement privé dans un truc public, et cela nous permet aussi de faire ça, et on a bien fait. Je remercie Méhadée Bernard, je la félicite de nous avoir poussés à saisir cette opportunité, qui maintenant bénéficie aux services publics, bénéficie à tous les enfants qui fréquentent nos centres de loisirs. C'est une excellente chose.

L'autre logique d'exemplarité, c'est la qualité du projet, c'est l'approfondissement avec les enfants d'un certain nombre de choses, mais l'autre exemplarité que je voudrais pointer, c'est le fait que cela irrigue. C'est ce que tu viens de développer bien mieux que je ne le ferai, mais cela irrigue l'ensemble des pratiques professionnelles, et donc l'ensemble des projets éducatifs des centres de loisirs à Ivry. Cette histoire de cycles, que tu as très bien résumée, qui fait que chaque enfant à un moment donné qui fréquente les centres de loisirs est concerné et touché très directement par le bénéfice de cet équipement.

Ces enfants auraient de toute façon été accueillis dans les centres de loisirs, mais là c'est vraiment un plus.

On aurait pu se contenter des nouveaux locaux du Robespierre, pour en faire un centre de loisirs comme les autres, parce que ce lieu accueillait jusque-là les enfants de Joliot-Curie, de mémoire, et maintenant on a trouvé une autre organisation, quasiment là aussi à moyens constants, ce qui est tout à fait remarquable.

Et c'est exemplaire de ce qu'il faudrait qu'on soit capable les uns et les autres, en lien avec les professionnels et avec les agents communaux, quel que soit leur domaine de compétences, comme réorientation, amélioration, innovation dans le cadre du service public.

C'est un projet dont on peut être fiers, et j'aimerais bien qu'on en ait une bonne dizaine à montrer pour qu'on puisse alimenter le Conseil municipal sur l'exemplarité de la manière de faire de tout cela. Moi aussi je suis très frustré, Sigrid Baillon, de ne pas pouvoir présenter une délibération qui, j'en suis certain, serait votée à la totale unanimité du Conseil. Mais c'est une information dont on prend acte. J'espère qu'il y aura d'autres occasions dans le processus de décision. Merci en tout cas. »

LE CONSEIL,

C/ EST INFORME des 2 projets qui se tiendront dans l'équipement municipal du Petit Robespierre : accueil de loisirs et centre de ressources.

(Information - Pas de vote)

VŒU

Vœu pour le maintien du service de greffe hépatique au sein du Groupe Hospitalier Universitaire Henri-Mondor

Vœu présenté par le groupe Europe Ecologie Les Verts au nom de la majorité municipale

Rapporteur : Catherine VIVIEN

M. BOUYSSOU - « Je passe la parole à Catherine Vivien, pour la présentation du vœu que j'ai évoqué en début de séance, sur la situation et le service de greffe hépatique au sein du groupe hospitalier universitaire Henri-Mondor. A toi, Catherine Vivien. »

Mme VIVIEN. - « Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, quelques mots pour vous présenter ce vœu, par ailleurs, explicite. D'ailleurs vous avez dans le dossier tout un document explicatif.

Le projet régional de santé 2018-2022, proposé par l'ARS, l'Agence Régionale de Santé, prévoit, dans sa borne basse, l'autorisation d'un seul centre de transplantation hépatique dans le Val-de-Marne, contre deux actuellement, mais aussi aucun centre de transplantation cardiaque, contre un actuellement, ainsi qu'un seul centre de transplantation de rein pancréas, contre deux actuellement.

Il ne s'agit pas ici de mettre en concurrence le groupe hospitalier universitaire Henri-Mondor et l'établissement Paul Brousse, ce dernier devant accueillir le transfert de l'unité chirurgicale de transplantation.

Bien au contraire, nous estimons que c'est l'ensemble du territoire Val-de-Marnais, qui a le droit au maintien ainsi qu'au développement d'institutions médicales d'excellence. Cela vaut naturellement pour la chirurgie hépatique. Nous condamnons ces logiques de prétendue rationalisation qui, sous couvert de mutualisation, crée plus de problèmes qu'elle n'en règle.

Supprimer un service comme celui de la greffe hépatique au CHU Henri-Mondor, ce n'est pas simplement le transfert d'un geste chirurgical vers un autre établissement. C'est tout un plateau technique, ainsi que de multiples compétences que l'on désarticule, mettant ainsi en danger tant l'hôpital que la faculté de médecine de Créteil, au sein de l'Université Paris-Est Créteil.

C'est pourquoi nous vous appelons à travers le vote de ce vœu, à signifier votre refus d'une telle décision de la part de la direction générale de l'AP-HP, lorsque la ville devra se prononcer sur le nouveau plan régional de santé.

Appuyez la coordination de vigilance du CHU afin d'obtenir urgemment, le groupe de travail qui devait se mettre en place associant les compétences d'Henri-Mondor et de Paul Brousse. Nous demandons à chaque élu du département, qu'il ou qu'elle se prononce pour le respect de cet engagement de conserver le maintien des quatre services de transplantation hépatique en Ile-de-France.

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU - « Merci Catherine Vivien, Il y a des interventions sur ce point ? Jacqueline Spiro. »

Mme SPIRO. - « Mesdames, Messieurs, notre groupe ne peut que soutenir la démarche et les revendications de ce vœu. La volonté de fermer le service hépatique d'Henri-Mondor s'inscrit dans une politique beaucoup plus globale de l'AP-HP, et au-delà de l'ARS et du ministère de la Santé.

Il est en effet de plus en plus difficile d'assumer publiquement par un gouvernement sa volonté de réduire les dépenses de santé. Les soignants sont déjà à bout, et les usagers se rendent pleinement compte de l'état de surchauffe de l'hôpital public de notre pays qui est pourtant l'un des plus efficients au monde. Le discours libéral se pare de nouveaux objectifs. On parle désormais de mutualisation, d'optimisation des dépenses, de regroupement. La ministre de la Santé expliquait même doctement, il y a quelques mois aux parlementaires, que 30 % des dépenses de l'Assurance Maladie n'étaient pas pertinentes.

Au demeurant, cette vulgate n'est pas propre au domaine de la santé, puisqu'on l'entend en ce moment à propos de l'université, de la police nationale ou encore des collectivités territoriales. Le problème c'est que ce discours répété à l'envi sur les plateaux de télévision peine à faire ses preuves.

En tant qu'habitants d'Ivry, le discours de l'AP-HP sur la nécessité de regrouper les établissements, ici à l'œuvre à propos de Mondor, trouve évidemment un écho particulier. On nous expliquait la même chose, il y a presque dix ans pour justifier la fermeture de la maternité Jean Rostand, et du transfert de son activité au Kremlin-Bicêtre. A l'heure du bilan, qui parmi les soignants ou les usagers, peut attester d'un meilleur accueil des femmes enceintes depuis cette décision?

En tant qu'élus d'une municipalité engagée sur les questions de santé, nous sommes confrontés tous les jours à la désertification médicale qui guette les territoires de banlieue parisienne, à la surcharge de travail qui en découle pour les soignants, aux difficultés que cela implique pour les patients. Cette décision de fermer un service d'accueil et d'excellence médicale qui rayonne bien au-delà du Val-de-Marne, au risque de fragiliser l'établissement tout entier, nous apparaît en complet décalage avec les difficultés quotidiennes que nous constatons.

En tant que citoyens, enfin, ce projet est évidemment révoltant dans une société où l'espérance de vie en bonne santé ne progresse plus, dans une société où le droit à la santé est revendiqué par la Constitution. Toute l'entreprise de culpabilisation à propos des dépenses de santé des Français est d'ailleurs un mensonge, puisque nous ne dépensons proportionnellement pas plus que nos voisins européens dans ce domaine, mais soignons plus efficacement que dans de nombreux pays.

Notre groupe votera ce vœu et poursuivra son combat à travers le Tour de France des hôpitaux que mènent en ce moment, les parlementaires communistes.

Dans les semaines à venir, le maire et notre sénateur Pascal Savoldelli doivent d'ailleurs se rendre ensemble à Charles Foix.

Je vous remercie de votre attention. »

- M. BOUYSSOU « Merci Jacqueline Spiro. Qui d'autre souhaite intervenir sur ce vœu? Monsieur Bouillaud? »
- M. BOUILLAUD. « Merci Monsieur le Maire. L'Agence Régionale de Santé s'est prononcée pour cinq services de transplantations hépatiques en Ile-de-France en octobre 2017 pour passer, sans raison évidente, à trois au début de l'année 2018. La suppression du service de transplantation déstabilise le service de chirurgie hépatite et digestif de Mondor, au prétexte que celui-ci ne fait que 75 actes par an, alors que la moyenne est de 130. Faux raisonnement ou faux problème, étant donné que la demande de greffe est de plus en plus forte.

La fermeture de ce service entraînerait une perte d'attractivité du site Henri-Mondor pour les médecins et les chercheurs, mais aussi pour les étudiants. Il entraînerait un risque accru pour les patients qui verraient leur parcours de soins beaucoup plus difficile, car éclaté sur deux sites.

Nous soutenons bien entendu ce vœu, comme toute action de soutien à la santé. Je vous remercie. »

- M. BOUYSSOU « Merci Monsieur Bouillaud. Ensuite, d'autres ? Je crois que Olivier Beaubillard voulait dire un mot. »
- M. BEAUBILLARD. « Juste une seconde, et vraiment dans la filiation de ce que vient de dire Jacqueline Spiro, mais pour donner une information. Le comité ivryen pour la défense de l'hôpital public organise une nuit de la défense de l'hôpital public place Voltaire. C'est une nuit blanche, le 2 juin. C'était pour donner l'information, et relayé dans tous les cas, les mobilisations nécessaires pour défendre les services publics de santé.

Et, puisque j'ai la parole, j'en profite aussi pour vous inviter à la marée humaine de samedi après-midi pour converger ensemble dans les luttes, face aux politiques désastreuses d'Emmanuel Macron et de son gouvernement. »

M. BOUYSSOU - « Merci Olivier Beaubillard. D'autres souhaitent intervenir ? Je crois que c'est un vœu qui rassemble, il n'y a pas de doute. J'allais faire comme Olivier Beaubillard, rappeler la nuit blanche qui a lieu place Voltaire à l'initiative du Comité de défense des hôpitaux de proximité. C'est important de se rassembler sur ce type d'action et sur le vœu qui nous a été présenté par Catherine Vivien.

Je mets aux voix. Qui est pour son adoption ? Bravo Catherine Vivien, c'est l'unanimité absolue sur ce vœu. Je pense que c'est parce que l'on a placé peut-être les vœux à l'intermédiaire des points. Après, tout cela favorise un climat d'adoption, et c'est toi qui auras donc inauguré ce soir, cette manière de faire. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie Les Verts au nom de la majorité municipale pour le maintien du service de greffe hépatique au sein du Groupe Hospitalier Universitaire Henri-Mondor.

(unanimité)

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

URBANISME

2) Usine SYCTOM Ivry-Paris XIII

Avis sur le dossier de demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter l'unité de valorisation énergétique (UVE) comprenant l'étude d'impact du projet

M. BOUYSSOU - « Sur les questions qui ne font pas l'objet de présentations orales, je vais être amené à proposer une modification d'article sur le point 2, qui concerne le passionnant sujet de la reconstruction de l'usine du SYCTOM. Dans un souci de voir l'Etat prendre ses totales responsabilités.

Je m'excuse d'ailleurs auprès de l'ensemble des groupes de la majorité municipale, je vais faire une chose que je n'ai jamais faite, je vais inaugurer une façon de faire, et je vais changer une délibération en séance, sans vous en avoir avertis, y compris le président du groupe dans lequel je suis, tu auras le droit de m'exclure Olivier Beaubillard, si jamais tu n'apprécies pas la pratique. Mais après discussion avec les collègues du groupe Europe Ecologie Les Verts, nous avons longuement débattu sur la prise d'acte qui vous était proposée ce soir.

L'article unique prenait acte du dossier de demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter l'unité de valorisation énergétique (UVE) comprenant l'étude d'impact du projet, soumis à enquête publique dans le cadre de l'évaluation environnementale prévue par la loi, et s'en remet à l'avis de la commission d'enquête qui sera rendu à son issue.

Nous étions sur les villes qui ont déjà été amenées, toutes les villes concernées par la reconstruction de l'usine, c'est-à-dire le Conseil de Paris, puisque les arrondissements de Paris n'ont pas la même prééminence que le Conseil de Paris, l'ensemble des Conseils municipaux des villes du Val-de-Marne concernées par le bassin-versant.

Certaines s'apprêtaient à faire comme nous, une prise d'acte, et d'autres à prendre un avis pour beaucoup favorable. Cela a notamment été le cas à Gentilly. Paris va proposer en délibération à son conseil un avis favorable sur cette question.

J'avais proposé de longue date à la majorité municipale que nous prenions une prise d'acte considérant, d'une part que c'était cohérent avec les prises de position que nous avions eues précédemment, qu'il faut que l'Etat prenne sa pleine et entière responsabilité sur un projet que nous avions décidé d'être un projet d'intérêt général.

Je rappelle que nous nous étions, avec les désaccords qui nous animent sur ce point, prononcés pour que ce soit un projet d'intérêt général confié au préfet, dont l'instruction du permis de construire, etc. Pour moi la prise d'acte avait l'avantage de renvoyer l'Etat à ses responsabilités sur un tel sujet.

Le deuxième avantage de la logique de prise d'acte, c'était d'éviter de se rejouer entre nous, des positions de division.

Je redis pour mes camarades d'Europe Ecologie Les Verts qu'eux au moins ont une constance sur le sujet, que leur prise de position sur la reconstruction de l'usine n'est pas une posture occasionnelle et transitoire, mais bien une position qui existe depuis longtemps, ce qui n'est pas le cas pour toutes les forces politiques autour de ce sujet.

Je propose néanmoins, sans que cela fasse débat, de modifier en séance l'article en substituant « prend acte » par « émet un avis favorable ». C'est conforme juridiquement. Et je propose de supprimer « et s'en remet à la commission », puisque cela n'a plus de sens. Donc, je soumets au Conseil municipal un avis favorable au dossier de demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter l'unité de valorisation organique, comprenant l'étude d'impact soumis à enquête publique dans le cadre de l'évaluation environnementale.

Cette délibération, cet avis favorable, ou défavorable s'il n'était pas adopté, serait intégré au dossier de l'enquête publique.

Je dois vous faire voter en l'état des présents sur la possibilité de changer cet article. C'est la première question qui nous est posée. Je ne peux pas changer un article, et une délibération, sans que le Conseil m'y autorise. Sur ce point. Y a-t-il des interventions ? Non ?

Donc je mets aux voix. Qui est pour le changement de cet article? Je vais demander à l'administration de m'aider dans la comptabilité des suffrages, parce que c'est bien sûr vos pouvoirs et vos transmissions de mandat qui sont pris en compte dans le décompte.

C'est pour le changement de l'article, là, on n'est pas sur le fond, on est pour le changement de l'article. Pardon de vous imposer aussi tardivement un tel exercice.

Je suis désolé, mais je ne compte pas abuser de la fatigue pour autant. On a les voix et on fera les décomptes. Qui est contre ce changement d'article en séance? Qui s'abstient? Merci.

Maintenant, c'est le morceau de choix. C'est le moment où nous allons voter sur cet avis. Qui est pour cette proposition d'avis favorable? Une question, avant le vote? Oui, on peut s'exprimer avant le vote, bien sûr. »

Mme Sandrine BERNARD. - « On peut s'exprimer après le vote, cela ne changera pas grandchose. Simplement, on prend acte du fait que vous vous êtes organisés entre vous pour
changer cette proposition de délibérer. Il nous paraissait totalement extravagant en fait.
C'est-à-dire qu'il nous était demandé de prendre acte, et de s'en remettre à l'enquête
publique. On s'est posé la question : est-ce que c'est une erreur de formulation, mais sur un
sujet aussi important, cela nous paraissait curieux qu'il n'y ait pas eu une relecture de votre
part ou de votre cabinet et qu'on puisse présenter une délibération avec une telle erreur?

En gros, il s'agissait de nous demander d'abdiquer. C'est-à-dire de nous proposer de renoncer à notre compétence en CM. On décide de ne pas décider, finalement on s'en remet à la délibération des commissaires enquêteurs, et on ratifie a priori l'avis du commissaire enquêteur. C'était assez curieux. Je tenais quand même à le signaler. C'était une conception assez surprenante d'un point de vue juridique, voire contestable, puisque je ne suis pas sûre qu'un Conseil municipal puisse décider de ne pas décider sur une question qui le concerne. D'un point de vue politique, c'est assez extravagant. Je tiens à le souligner.

Vous avez changé, évidemment on maintiendra notre position. Je ne sais pas à qui vous pensez quand vous exprimez les changements de position, mais notre position est assez linéaire depuis 2014. Nous maintiendrons notre position qui est la même depuis 2014, et nous voterons contre cet avis favorable que vous proposez de prendre ce soir. »

M. BOUYSSOU - « D'abord sur l'extravagance du sujet, on peut penser que c'est extravagant de dire on s'en remet à l'Etat sur une question comme celle-là parce que la responsabilité d'Ivry, ma foi, n'est pas unique sur cette question, même si en effet nous avons un zoom particulier du fait que c'est sur notre territoire. Et je vous assure que par moments, si je pouvais régler avec Paris dans le cadre d'un protocole que le territoire de cette usine qui leur appartient d'ailleurs, puisque c'est une propriété parisienne, intègre le treizième arrondissement, et que nous récupérions en échange les équipements sportifs de la porte de Vitry, je serais le plus heureux des hommes. Ce serait le Conseil du treizième arrondissement et le Conseil de Paris qui auraient à se parfumer, excusez-moi la trivialité de l'expression, l'ensemble de ces débats. La prise d'acte était aussi dans le sens où je la proposais pour renvoyer ces débats à l'Etat et à une responsabilité qui dépasse le cadre de ce Conseil municipal, puisque c'est pleinement un projet d'intérêt général qui concerne plusieurs millions d'habitants sur un périmètre bien connu.

Quand je dis sur la linéarité des avis, ce n'est pas tellement sur la durée des avis, puisque le changement de position du parti socialiste, puisqu'il faut être franc sur le sujet, est assez conjoncturel et local. Puisque je pense que l'avis favorable, c'est un exemple, sera voté dans des villes à direction socialiste. En tout cas les avis qui ont été émis suite aux derniers débats qu'on a eus sur le sujet à propos du vœu de la deuxième délibération, les maires socialistes concernés par cette question ont tous donné un avis favorable, y compris les maires d'arrondissement, y compris la Maire de Paris.

Je rappelle que ce projet a été porté dans les mandatures précédentes par François Dagnaud, qui, je crois, lui, n'est pas un de ceux qui est passé à En marche, je suis sûr même qu'il est toujours membre du Parti socialiste. Sur un sujet d'intérêt général qui concerne toute une population, je persiste à ne pas comprendre comment on peut être cohérent politiquement et avoir un avis à Ivry et un avis différent dans une autre ville. C'est à cela que je fais allusion. Et cela vaut pour le parti socialiste, comme ça peut d'ailleurs valoir pour la droite, qui dans sa diversité aujourd'hui... Jacques Gauthier qui a quand même été un des proches collaborateurs de Nicolas Sarkozy, et qui est on ne peut plus un homme de droite, porte aujourd'hui ce dossier.

Ce n'est pas la linéarité des opinions dans le temps que j'évoque, c'est la cohérence politique par rapport à des choses. C'est uniquement cela. C'est une polémique qu'on a beaucoup ici, et qu'on se prend à chaque fois qu'il y a un truc à voter sur la question du SYCTOM. Je ne voulais pas rouvrir ce débat ce soir, on aura les uns et les autres, plein d'occasions d'expression notamment dans le cadre de l'enquête publique.

Je propose qu'on passe au vote, sans plus de débat, et puis de toute façon les positions... A moins que Jeanne souhaite intervenir. »

Mme ZERNER. - « C'est très court, tu peux relire en intégralité l'ensemble du dernier paragraphe, tel que tu veux le modifier ?

M. BOUYSSOU. - « D'accord. Article unique : « donne un avis favorable au dossier de demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter l'unité de valorisation énergétique, comprenant l'étude d'impact du projet soumis à enquête publique dans le cadre de l'évaluation environnementale prévue par la loi. » Et il y a un point. On se prononce, on donne un avis favorable sur le dossier, c'est-à-dire qu'on reconnaît la validité du dossier qui va être soumis à enquête publique. On ne dit pas par cet article qu'on est d'accord avec la reconstruction de l'usine, mais que le dossier qui est soumis à enquête publique est valide, et que nous lui donnons un avis favorable.

Je regarde Jean-François Lores, c'est bien ça. On ne se prononce pas sur l'usine, on se prononce sur le dossier qui a été analysé par nos services techniques, et qui peut recevoir de notre part un avis favorable pour sa validité à la soumission de l'enquête publique. Voilà ce sur quoi nous avons décidé ce soir.

Je mets aux voix. Plus d'intervention ? Qui est pour cet avis favorable ? On va compter.

Vous voulez qu'on fasse une suspension de séance pour en rajouter? Je suis désolé de vous imposer des gymnastiques infernales à cette heure, et d'imposer à l'administration des décomptes. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur les autres points Sandrine Bernard ? »

Mme Sandrine BERNARD. - « Je suis désolée d'encombrer un peu la fin de ce Conseil, et sans doute de faire une intervention qui va susciter des réactions, mais nous avons quelques explications de vote et une petite lassitude à exprimer ce soir.

Nous parvenons à cette étape du Conseil où nous entamons les points sans débat.

Il y a un certain nombre de délibérations sur les affaires de la commune, pas des moindres, et nous nous rendons compte que nous sommes de plus en plus réfractaires à votre proposition de longue date, de séparer certains points d'autres points, certains relevant d'un débat et d'autres non. Il y a un certain nombre de sujets qui nous paraissent extrêmement importants et qui ne sont pas abordés au cours de ces conseils.

Evidemment, il y a un avantage à cela. Les premiers font l'objet de grandes déclarations lues, parfois des dissertations très conséquentes sur des sujets d'actualité locale, parfois nationale, internationale, on l'a déjà dit, mais on a le sentiment que les petites affaires courantes sont évacuées sans débat et sans possibilité d'intervenir. On peut intervenir, mais finalement, on n'a pas vraiment de réponse.

Pour nous, il y a une forme de dérive, puisque c'est l'objet même de cette instance qui ne nous paraît pas correct. Finalement nous serions une sorte de chambre d'enregistrement. Je vais donner quelques exemples, parce que ce soir en particulier, il y a un certain nombre de points qui nous interrogent. On nous demande de nous prononcer sur des affaires déjà réalisées : point quatre : la dénomination du plateau d'évolution à Jean-Jacques Rousseau, Mohammed Ali. Il y a une belle fresque, une belle inauguration, on y était, on y est passé. C'est très bien, mais à quoi sert-on?

Vous nous faites dératifier des décisions déjà appliquées. Finalement, c'est pire que la politique des ordonnances d'Emmanuel Macron. Nous refusons d'être pris plus longtemps pour des faire-valoir. On consulte les gens, on les écoute, d'ailleurs finalement, on ne les écoute pas, on les regarde, mais les décisions sont prises avant.

Deuxième exemple: on nous demande de nous prononcer sur des principes. Celle-là est pas mal. Point onze: sans polémique aucune, l'organisation du congrès du PCF. Soit vous nous présentez une délibération sur les conditions de mise à disposition des locaux municipaux au PCF, soit vous nous faites une information en conférence des présidents ou par mail, cela nous suffira, mais en quoi une délibération se justifie-t-elle pour approuver ce principe? En fait, cela dépendra des conditions. C'est-à-dire que le PCF fait ce qu'il veut, où il veut, y compris samedi à la marée humaine, mais ce n'est pas l'affaire de ce Conseil.

L'affaire de ce Conseil, c'est de déterminer comment et quand les salles des gymnases pourront être mises à disposition, dans quelle mesure ils impactent les activités des associations, les fêtes familiales des Ivryens, et de déterminer quelle sera la contrepartie qui sera demandée à ce parti, comme à tout autre d'ailleurs qui souhaiterait organiser son congrès à Ivry. Mais je ne vois pas en quoi nous avons à délibérer de ce principe. Peut-être allez-vous me l'expliquer, voire me convaincre.

Mais la plupart du temps, au-delà de ces deux exemples qui sont un peu caricaturaux, vous nous demandez de nous prononcer sur des décisions importantes, sans que nous disposions d'éléments qui nous permettent de nous prononcer correctement. Sommes-nous les seuls à lire attentivement l'ensemble des documents qui nous sont transmis ? Je ne le souhaite pas. Les dossiers par exemple sur les équipements culturels, les conventions qui nous sont transmises ne comprennent toujours pas, on l'a demandé à un certain nombre de reprises, l'intégralité des documents qui leur sont demandés, leur bilan d'activité, leur financement, ou leur budget.

Autre exemple, les équipements de quartier. Une délibération concerne la demande de financement à la CAF et au département des équipements de quartier.

C'est bien, mais à ma connaissance, nous n'avons rien, ni budget ni le calendrier ni plan de ce qui est prévu dans ces équipements de quartier. J'imagine que pour demander une subvention au département et à la CAF, vous allez à un moment donné fournir un certain nombre d'éléments. Mais nous, conseillers municipaux, nous devons nous prononcer sur votre parole d'honneur que ces équipements sont le fruit de concertations élaborées avec des associations et répondent à l'intérêt des Ivryens.

Je ne reviens pas sur le SYCTOM, dernier point divers sur lequel je souhaitais intervenir, qui nous met particulièrement en colère, c'est la question des vacations. Cela fait trois ans que nous formulons les mêmes réserves, voire les mêmes oppositions et critiques sur cette délibération qui n'évolue pas particulièrement. On a l'impression qu'on s'exprime pour rien, c'est sans doute pour cela que vous proposez de faire des points divers sans expression, cela va plus vite, cela évite d'avoir l'opposition qui s'exprime, et éventuellement de faire semblant de l'écouter.

Point 19, vous nous demandez de valider 179 658 heures de vacation, pour près de 3 millions d'euros, dont, ce sont les deux qui me paraissent les plus discutables, 16 621 heures de remplacement de gardien et 150 000 heures pour des vacations d'animateurs. Ces vacations peuvent être parfois justifiées, mais 150 000 heures de vacation d'animateur, c'est l'équivalent de 100 postes à temps plein. Pour rappel, la vacation, c'est : pas de congés payés, pas de droit à congé maladie, pas d'heures supplémentaires, seule l'heure travaillée est rémunérée, pas de pont du 1er mai. On fait la leçon au gouvernement sur la précarité, mais vous ne faites pas mieux. Ce d'autant plus que vous vous mettez en contradiction avec la réglementation qui limite le recours à ces emplois ultras précaires, en embauchant depuis des années des agents sur ce statut qui n'en est pas un, et parfois à temps plein, et parfois pendant des années.

Vous nous remettez chaque année, la même délibération avec un nombre d'heures qui peut varier, mais grosso modo les masses sont les mêmes, comme si de rien n'était. C'est un manque de considération pour ces agents, à qui on confie, pour une partie d'entre eux, le développement, l'épanouissement, le bien-être de nos enfants, mais c'est aussi un manque de considération pour la représentation que nous sommes du débat démocratique, dans cette commune.

Nous avons fait, avec ma collègue Sigrid Baillon à mes côtés, un tour d'un certain nombre de Conseils municipaux pour essayer de se rendre compte de comment cela se passait ailleurs, parce que c'est vrai que c'est enrichissant de voir si finalement, tout le monde procède de la même manière et fait des grands discours sur trois ou quatre points pour ensuite voter sur un petit papier sur le reste des affaires de la commune.

Nous avons décidé de vous demander de réétudier ce fonctionnement. Nous ne voulons pas continuer à cautionner un fonctionnement qui, à nos yeux, va dans le sens de l'opacité, du non-respect des droits de l'opposition et qui reflète une approche non démocratique finalement.

J'en profite. Un autre élément qui n'est pas directement relatif au Conseil, mais qui est relatif aux droits de l'opposition. Vous nous demandez de rendre nos tribunes pour Ivry ma ville avant le Conseil municipal. Je vous ai écrit, il y a trois jours, pour vous indiquer que je souhaitais la rendre après. Je n'ai pas eu de réponse, mais je vous la rendrai après, cela relève un peu de la même logique.

C'est-à-dire que vous communiquez sur le Conseil municipal, un peu comme bon vous semble, des propos sont plus ou moins repris, parfois pas forcément représentatifs de ce que nous avons exprimé. Nous ne sommes absolument pas consultés sur ces propos. Et nous, nous n'avons pas le droit de nous exprimer sur le Conseil municipal, et de donner notre lecture de ce qui s'y est dit, et de ce qui s'y est débattu, parce que nous devons rendre la tribune deux ou trois jours avant.

J'espère que vous avez bien reçu ma demande et que vous agréerez notre article demain, mais je tenais, pour une fois, parce que vraiment il y a des situations un peu caricaturales ce soir, à exprimer ce point de vue que l'on a déjà eu l'occasion d'exprimer notamment sur les vœux. On a choisi ce soir de voter le vœu, sans s'exprimer. C'est vrai que c'est difficile, franchement, de donner un avis sur le regroupement des services de greffes hépatiques, quand on regarde un peu ce qui s'y dit dans la presse. D'abord ce n'est pas de notre compétence, nous n'avons pas forcément tous les éléments. Nous n'avons pas le dossier qui est fourni. Et, il y a des positions très diverses qui sont exprimées. C'est vrai qu'a priori, on n'est pas pour les regroupements, et toujours les réductions, et toujours le fait d'aller vers des services publics de moins bonne qualité. Mais en même temps, tout n'est pas si simple, ce n'est pas évident. Nous avons fait cet effort parce que vous aviez fait l'effort de déplacer le débat sur les vœux, mais on appelle quand même votre attention sur ce qu'est un Conseil municipal, et sur ce à quoi servent nos délibérations. »

M. BOUYSSOU - « Très globalement, je vais essayer d'être moins long.

D'abord je pense que nous avons tous le droit au fil du temps et des positions dans lesquelles on se trouve, de changer de point de vue. Nous avons partagé ensemble la conduite des affaires municipales de 2008 à 2014. Cette forme de fonctionnement assez atypique du Conseil municipal d'Ivry qui fait le choix de prendre, de trier, c'est vrai sur l'ensemble des délibérations en présence, un certain nombre de questions pour en donner un éclairage politique plus fort, est une chose atypique et qui n'est pas partisane et politicienne. Par exemple le Conseil municipal de Vitry a la réputation d'être très long, parce que l'ensemble des délibérations qui sont à l'ordre du jour font l'objet d'un petit mot du maire, tous, d'une présentation et d'un complément d'information des adjoints, et d'un échange du conseil. Je dis Vitry, mais je peux en citer plein d'autres, d'autres couleurs politiques. Et on va tellement vite qu'assez souvent, les présidents de séance sont là et disent : contre ? Abstention ? Ils ne font même pas voter les Pour, pour que ça défile le plus vite possible.

J'ai participé à de nombreuses reprises en tant que membre. J'ai notamment le souvenir de l'ancienne Communauté d'agglomération de Seine amont, la CASA, sous la présidence de quelqu'un que j'aime beaucoup Daniel Davisse, mais c'était ça : contre pour, paf, paf, et les dossiers s'enchaînaient. Oui sur quelques trucs, on pouvait dire un demi-mot.

Et ici à Ivry, et depuis longtemps, bien avant que je sois maire, bien avant que Pierre Gosnat ne soit maire, on a toujours eu cette pratique. Convient-il de la changer ? Je ne sais pas. C'est un débat permanent qui est ouvert, et qui peut avoir lieu. Je n'ai pas de tabou, d'exigences particulières là-dessus. J'ai un avis que je donnerai, et qui fera l'objet...

Un scoop, encore un, je vous propose que nous ayons un point à l'ordre du jour sur l'organisation du Conseil municipal, que nous puissions en débattre sur le fond et que, comme vous l'avez dit Sandrine Bernard, cette question n'arrive pas à la fin des fins, que les groupes se positionnent, et que nous ayons un moment de débat sur le fond, sur cette question. On a un règlement intérieur qui a été adopté à la majorité, et qui prévoit ce type de choses. Mais un règlement intérieur, ce n'est pas le CGCT et ça peut évoluer au gré de ce que l'on décide ici, etc. Je pense que passer toutes les questions au même prisme, et dans les mêmes choses, ferait perdre de l'intérêt politique.

Par contre, il y a deux clauses de sauvegarde que tu t'es bien gardée d'évoquer, d'abord du temps où tu étais dans la majorité, cela ne te gênait pas beaucoup, on décidait ensemble, et tu n'as jamais dit : « mon Dieu, les droits de l'opposition... » En tout cas, je ne m'en souviens pas. Je n'ai pas passé l'ensemble de mes journées avec toi, pendant ces six ans.

Le deuxième élément qui est la clause de sauvegarde. C'est que nous avons une conférence des présidents qui est là pour déterminer l'ordre du jour. Si dans les points qui vous sont soumis, il y a des choses qui ne vous vont pas, vous avez le droit de le dire. Je ne me souviens pas m'être opposé à aucun moment dans le cadre de cette conférence des présidents à des propositions de l'opposition pour qu'un point passe des affaires courantes, à un point avec présentation orale. Je n'ai pas souvenir de m'y être opposé la moindre fois. De même que j'ai peu de souvenirs, il y a eu quelques fois, je crois, où Monsieur Bouillaud l'a fait, une fois ou deux, où vous ayez proposé : « ce point quand même que vous ne le proposez pas en débat, mais il faut le mettre en débat parce que... » Vous avez la possibilité de faire ça, vous ne le faites jamais. Donc la petite musique...

Mais j'ai bien compris que ce n'est pas cela que tu disais Sandrine, tu dis qu'il faut que toutes les questions soient traitées au même titre, parce que machin, et qu'on transforme la pratique de ce Conseil municipal. J'ai bien compris que c'était ça, et je propose qu'on le mette en débat. Je ne suis pas d'accord avec ce que tu proposes, mais ce sera débattu dans cette assemblée, en termes de modification des articles concernés du règlement intérieur. On ne va pas tergiverser, on va en discuter sur le fond. Mais la petite musique, qui est un tout petit peu plus désagréable, et un tout petit peu plus pernicieuse, c'est qu'on essaye de faire remonter sur : « vraiment cette assemblée démocratique, cette assemblée municipale n'est plus du tout démocratique, elle est opaque. On ne sait pas... » C'est une petite musique, qui plus les élections municipales de 2020 vont s'approcher, plus va être présente. Et si en même temps, on peut faire passer Philippe Bouyssou, qui peut-être serait candidat dans la suite des choses, pour un antidémocrate et un phallocrate aussi, qu'on transforme mes propos du Conseil municipal, on ne s'en prive pas. Il y a quand même tout ça derrière, de façon toujours : « mais non, mais non, je n'ai pas dit ça. » Mais c'est quand même instillé dans toute cette affaire.

Nous aurons un débat de fond, affûtez vos arguments les uns et les autres sur votre conception de ce que doit être un déroulement démocratique, non opaque et respectant l'intégralité des droits de l'opposition. Nous aurons un débat sur ce point, sans doute au mois de septembre, parce que le 28 juin, on sera occupé. D'abord on sera près de l'été, on sera fatigué et on aura passé Ivry en fête, et on sera occupé par un débat important sur la question de la contractualisation, puisqu'il faudra que l'on se prononce à ce moment-là, et il y aura le compte administratif, donc on aura du pain sur la planche. Mais je propose qu'en septembre, on mette cette question à l'ordre du jour, et qu'on ait un débat de fond sur le sujet.

Je vous donne peut-être si cela vous intéresse le résultat du vote sur la question de l'avis du SYCTOM. Figurez-vous qu'il y a une parfaite égalité dans cette assemblée, puisque nous avons 18 pour, 18 contre, et 7 abstentions. Donc, et c'est le CGCT, ce n'est pas un acte antidémocratique qui est posé : dans un cas d'égalité des voix, c'est la première fois que cela m'arrive, permettez-moi d'avoir une petite émotion, le Président de l'Assemblée a une voix qui compte double. Cela veut dire que le Conseil prend acte et que c'est ma voix qui l'emporte. La délibération est très courtement adoptée, et croyez bien que je ne tire aucune satisfaction quelle qu'elle soit de cette voix compte double, comme dans le scrabble. Merci Atef Rhouma. Ce n'est pas ma conception de la démocratie, j'aurais préféré un 19 - 18 dans le sens du pour, mais c'est un 19 -18 qui fait que je compte double, bien que j'ai fait un petit régime ces derniers temps, qui ne se voit pas vraiment.

Parmi, les questions que tu as soulevées Sandrine Bernard, il y a une question précise, mais je m'en souviens plus... Oui sur les effectifs, Daniel Mayet répondra. Il t'accordera même un rendez-vous si tu as besoin d'explications.

Mais tu as abordé un autre point très important, le congrès du parti communiste, bien sûr. La question qui est posée, c'est de m'autoriser à travailler une convention avec ce parti politique qui va décider dans son conseil national du 3 et 4 juin du lieu de déroulement du congrès. C'est le dernier conseil que l'on a avant le 3 et 4 juin et je vous soumettrai, quand nous l'aurons travaillé à fond avec Pierre Laurent, la convention précise que vous m'autoriserez à signer. Mais c'était dans le souci que cette question ne circule pas dans la presse, sans que le Conseil municipal en ait été informé. C'est pour cela qu'il y a une délibération qui vous est soumise.

Je vous rappelle qu'à chaque fois qu'une organisation politique autre que le PCF, qu'elle soit départementale, ou qu'elle soit régionale d'ailleurs, pas nationale, ce n'est jamais arrivé, je pourrais ressortir des moments où nous avons par exemple mis à disposition à titre gratuit le Robespierre pour le congrès départemental du RPR du temps où il existait encore, où ce n'était pas encore l'UMP et je pourrais vous ressortir l'accumulation de mise à disposition gratuite de locaux pour l'ensemble des organisations politiques qui existent dans cette ville. Le fait de dire les conditions d'utilisation, etc., pour l'ensemble des organisations politiques sur des décennies, cela a toujours été gratuit. Probablement, la convention que je vous soumettrai mettra à disposition à titre gratuit les équipements susvisés. C'est pour que vous en soyez informés et que vous ne découvriez pas dans la presse, comme on a pu découvrir dans la presse d'autres choses dont on n'était pas informé.

Vous savez ce qu'on dit, Sandrine Bernard, en ce moment ? Ivry, the place to be. Et à 100 mètres de l'usine même, cela n'a pas l'air dangereux d'ailleurs.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

2/ EMET un avis favorable sur le dossier de demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter l'Unité de Valorisation Energétique (UVE), comprenant l'étude d'impact du projet, soumis à enquête publique dans le cadre de l'évaluation environnementale prévue par la loi.

(18 voix pour: MM. BEAUBILLARD, BOUYSSOU (voix prépondérante en cas d'égalité), MAYET, Mme PETER, M. MARCHAND, Mmes WOJCIECHOWSKI, BERNARD Méhadée, PIERON, ZERNER, SPIRO, OUDART, M. SEBKHI, Mmes SIZORN, MACEDO, KIROUANE, M. MOKRANI, Mmes MISSLIN, GAMBIASIO, 18 voix contre: MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, MM. RHOUMA, HEFAD, TAGZOUT et 8 abstentions: M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE, MM. MARTINEZ, RIEDACKER)

LE CONSEIL,

1/ ABROGE et REMPLACE la délibération du 22 juin 2017 relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et APPROUVE la convention à passer avec la Préfecture du Val-de-Marne relative au même objet.

(unanimité)

2/ EMET un avis favorable sur le dossier de demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter l'Unité de Valorisation Energétique (UVE), comprenant l'étude d'impact du projet, soumis à enquête publique dans le cadre de l'évaluation environnementale prévue par la loi.

(18 voix pour: MM. BEAUBILLARD, BOUYSSOU (voix prépondérante en cas d'égalité), MAYET, Mme PETER, M. MARCHAND, Mmes WOJCIECHOWSKI, BERNARD Méhadée, PIERON, ZERNER, SPIRO, OUDART, M. SEBKHI, Mmes SIZORN, MACEDO, KIROUANE, M. MOKRANI, Mmes MISSLIN, GAMBIASIO, 18 voix contre: MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, MM. RHOUMA, HEFAD, TAGZOUT et 8 abstentions: M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE, MM. MARTINEZ, RIEDACKER)

3/ ABROGE ET REMPLACE la délibération du 22 juin 2017 relative au rachat au SAF94 par la SADEV94 des lots de copropriété 131, sis 106-112, boulevard Paul Vaillant-Couturier, 2, 3, 6, 12, 13 et 19, sis 115, boulevard Paul Vaillant-Couturier, ainsi que 6 et 9, sis 80, boulevard Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine, DECIDE de donner son accord pour le rachat par la SADEV94 au SAF94, pour un montant de 356 758,72 €, des lots 2, 3, 6, 12, 13 et 19, sis 115, boulevard Paul Vaillant-Couturier à Ivry-sur-Seine, DECIDE de l'acquisition par la Ville au SAF94, pour un montant de 156 904,42 €, du lot 131 sis 106-112, boulevard Paul Vaillant-Couturier, ainsi que des lots 6 et 9, sis 80, boulevard Paul Vaillant-Couturier à Ivry-sur-Seine, APPROUVE la revente ultérieure de ces biens, PRECISE que le SAF94 reversera à la Ville 10 % du montant versé lors du rachat des lots 2, 3, 6, 12, 13 et 19, sis 115, boulevard Paul Vaillant-Couturier, soit la somme de 34 100 € et APPROUVE les comptes de cession des opérations n° 321 à 324 relatif aux biens précités.

(34 voix pour et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

4/ DECIDE de dénommer « Muhammad Ali » le plateau d'évolution situé 42, rue Jean-Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine.

(34 voix pour, 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA,
Mme BAILLON et 6 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA,
M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

5/ PREND ACTE de la désignation comme représentant de la Ville en charge des questions de défense, ou Correspondant Défense, de Mme Sabrina SEBAIHI.

(affaire non sujette à un vote)

- 6/ ABROGE et REMPLACE la délibération du 19 octobre 2017 relative à l'avenant n° 2 et son annexe 1 à la convention de délégation de service public chauffage urbain d'Ivry-Port centre et APPROUVE l'avenant n° 2 et son annexe n°1 à la convention de délégation de service public du chauffage urbain d'Ivry-Port Centre et le nouveau règlement de service, annexe VI à la convention précitée.
- (32 voix pour, 2 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)
- 7/ APPROUVE le retrait de la Commune de Roissy-en-Brie du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).
 - (38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)
- **8A/** SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, du Département du Val-de-Marne et de tout autre financeur potentiel une subvention d'investissement pour la réalisation des projets de « l'ancienne pharmacie de la cité Pierre et Marie Curie » et de « la salle de l'opération Carnot-Vérollot ».
- (34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)
- 8B/ SOLLICITE auprès du Département du Val-de-Marne et de tout autre financeur potentiel une subvention d'investissement pour la réalisation des projets de l'ancien restaurant « La Taverne », placette des Fauconnières, « l'ancienne librairie des Longs Sillons » et « les Halles Rigaud ».
- (34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)
- **9/** APPROUVE la convention de partenariat avec le collège Politzer relatif au projet de participation au Festival FestiPREV 2018.

(unanimité)

10/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 1 200 € à l'association APEIS du Valde-Marne dans le cadre de l'organisation d'un gala de catch solidaire au gymnase municipal Auguste Delaune par cette même association.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

- 11/ APPROUVE le principe de l'organisation et de la tenue du congrès du Parti Communiste Français (PCF) à Ivry-sur-Seine du 23 au 25 novembre 2018, ainsi que la mise à disposition des locaux communaux nécessaires à cet effet et DIT que les conditions et modalités techniques et financières précises de ces mises à disposition feront l'objet d'une convention qui sera ultérieurement soumise à son approbation.
- (34 voix pour et 10 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)
- 12/ APPROUVE le projet de séjour Franco-Allemand du 13 au 29 juillet 2018 en France à l'occasion du 55^{ème} anniversaire du jumelage avec la ville de Brandebourg-sur-la-Havel, et la convention de partenariat avec la ville de Brandebourg-sur-la-Havel pour l'accueil des jeunes Allemands en France. (unanimité)
- 13/ APPROUVE la convention financière avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry et PRECISE que le montant de la subvention communale allouée pour l'année 2018 s'élève à 750 110 €.
 - (38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

14/ APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle 2018/2021 avec l'État, le Département du Val-de-Marne et le Crédac.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

15/ APPROUVE les ventes de livres et de CD des Médiathèques d'Ivry, dans le cadre d'Ivry-en-Fête les 16 et 17 juin 2018 et de la Fête du Quartier Monmousseau le 1^{er} juillet 2018 et FIXE les prix de vente comme suit :

- livres de poche adulte et jeunesse : 0,50 €,
- albums pour la jeunesse, bandes dessinées, romans adulte et jeunesse : 1 €,
- beaux livres adulte (livres d'art, photographie ...): 3 €,
- CD de musique : 1 €.

Et DECIDE de verser les recettes issues des ventes de livres et de CD au comité populaire du camp de Jalazone et Jifna en Palestine.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

16/ SOLLICITE, dans le cadre de la rénovation et de la modernisation du Cinéma municipal Le Luxy, d'une part, une subvention à hauteur de 30% maximum du coût de l'opération auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du soutien à la rénovation et à la modernisation des salles de cinéma franciliennes, et, d'autre part, une subvention auprès du SIPPEREC pour la rénovation de l'éclairage.

(unanimité)

17/ PREND ACTE du bilan annuel 2017 réalisé par la Commission communale pour l'accessibilité et APPROUVE les préconisations proposées par cette commission pour 2018.

(unanimité)

18A/ DECIDE, à compter du 1er juin 2018, la création des emplois suivants :

- 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe,
- 3 emplois d'adjoint d'animation,
- 1 emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale.

et la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe,
- 3 emplois d'adjoint d'animation principal de 2 ème classe,
- 1 emploi assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

18B/ MODIFIE l'article 1 de la délibération du 12 avril 2018 portant création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité, pour les adjoints techniques, comme suit :

Besoins saisonniers:

54,75 mois d'adjoint technique.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19/ FIXE, pour l'année 2018 le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et services conformément au tableau ci-dessous :

Directions/Services	Grades	Nombre d'heures
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction des sports Vie des Quartiers Direction de la jeunesse	Auxiliaires socio-éducatifs	149 651
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction démocratie action citoyenne	Auxiliaires études surveillées	2 426
Direction des sports	Animateur sportif	6 050
Direction des affaires culturelles	Contrôleur Professeurs de beaux-arts Pianiste accompagnateur Responsable de bar Projectionniste Intervenant culture	3 023,5 519 360 325 125 145
Direction des bâtiments communaux Direction des sports Parc automobile Accueil des temps scolaires et de loisirs Vie des quartiers Service vacances Centre municipal de santé	Concierge remplaçant	16 621
Direction de la communication	Journaliste pigiste Photographe pigiste	194 217

(34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

LA SEANCE A ETE LEVEE A MINUIT

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

D. MAYET

P. BOUYSSOU